



Bulletin Officiel

N°6595 Jeudi 28 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS 4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME- 5

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME- 7

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 10

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ALKIMIA 12

SITS 14

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT PERFORMANCE 15

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE 17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- SICAV ENTREPRISE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PLUS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 Avril 2022.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social:				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2022 - AC - 017

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques -SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 25 Mai 2022 à 09H30 au siège de la société sis à la Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 3- Lecture et approbation des états financiers et du rapport d'activité de la « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;
- 7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 8- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2021 ;
- 9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;
- 11- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- 12- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Vendredi 27 Mai 2022 à 15H :00** à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- 8- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs
- 9- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques -SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Projet de résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Mai 2022 :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2021, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2021 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	3 612 054,045
Résultats reportés	5 814 518,214
Total	9 426 572,259
Réserve légale 5%	- 140 400,000
Réserve spéciale de réinvestissement	- 100 000,000
Solde	9 186 172,259
Dividendes à distribuer (0,150 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).	2 316 600,000
Report à nouveau	6 869 572,259

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,150 Dinar par action, soit un montant total de 2 316 600,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source. Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2021, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2021 (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Cinq Mille Dinars (5 000 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler la mission de la société BDO, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie et titulaire de l'identifiant unique N° 024259F, représentée par Monsieur Khaled MNIF, pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

2022 - AS - 0469

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2022.

Première résolution :

L’Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d’administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d’administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu’ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d’administration quitus entier de leur gestion pour l’exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L’Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d’administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu’elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est des actionnaires présents ou représentés, à l’exception des personnes concernées qui ne participent pas au vote en application de l’article 200 du code des sociétés commerciales

Troisième résolution :

L’Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d’administration, de répartir le bénéfice net de l’exercice 2021 qui s’élève à 1 402 866 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	1 402 866
Résultats reportés 2020	2 078 047
Résultat à affecter	3 480 913
Affectation de la réserve légale	0 000
Résultat disponible	3 480 913
Dividendes à distribuer	1 112 327
Résultats reportés 31/12/2021	2 368 586

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,200 DT brut.
La date de mise en paiement est fixée au 28/07/2022.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de deux mille Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

2022 - AS - 0470

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social: 11 rue des Lilas-1082 Tunis Mahrajène

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022.

	Indicateurs	Unités	31 Mars		31/12/2021*	
			2022	2021		
1	Production	t	17 200,000	11 850,000	41 870,000	
2	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,670	0,651	0,651
		Total alcalis	t	0,586	0,578	0,579
		Eau Industrielle	m ³	2,994	4,273	3,806
		Electricité	kwh	237,506	380,516	353,660
		Gaz naturel	th	2 541,803	2 940,970	2 443,639
3	Chiffre d'affaires	DT	51 898 548,890	24 526 947,927	141 964 032,750	
4	Endettement	CMT	DT	22.898.117,169	22.440.076,920	23 282 732,554
		CCT	DT	22.602.688,870	12.245.548,431	24 691 363,074
5	Investissements	DT	347 625,330	600 734,660	1 802 205,701	

* les chiffres 2021 sont provisoires (audit des comptes en cours)

Faits saillants du premier trimestre 2022 :

- La production au 31 Mars 2022 a atteint 17 200 **tonnes** de Tri-polyphosphate de sodium (**STPP ; Na₅P₃O₁₀**) contre **11 850** tonnes produites au 1^{er} trimestre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 45%. Ce niveau de production reste, depuis plus de sept ans, en deçà de la capacité nominale de production de l'Usine en raison de la baisse de la demande sur le Marché International et de la perte d'importants clients après les diverses déclarations par le Groupe Chimique Tunisien de **Cas de Force Majeure** ayant entraîné des arrêts forcés des Unités de production en 2016, 2017, 2018 et 2019 par manque d'acide phosphorique.
- Les prix des matières premières, l'acide phosphorique et le carbonate de sodium notamment, ont continué leurs augmentations amorcées en 2021 et accentuées par les retombées de la guerre en Ukraine durant le premier trimestre de l'année en cours. Ceci étant, il sera très difficile de répercuter l'impact de ces augmentations sur les prix de ventes du STPP qui, contrairement aux prix des engrais, sont insensibles aux évolutions des prix de l'acide phosphorique.

- L'augmentation du chiffre d'affaires de 112% par rapport à celui du premier trimestre 2021, s'explique par l'augmentation du volume des ventes, par la dévaluation du dinar tunisien et par les augmentations du prix des matières qui ont été répercutées partiellement sur les prix de ventes du STPP.
- La nouvelle Unité de production de MAP cristallisé, mise en Service au 1^{er} juin 2021, a connu un succès à l'international qui laisse présager d'un futur prometteur. En effet, la qualité du produit fini répond aux standards internationaux et la demande en ce produit est conforme aux attentes. Malheureusement par manque d'acide phosphorique et d'ammoniac cette nouvelle Unité qui a couté environ 35 millions de dinars est à l'arrêt depuis le mois 11/2021 en raison de procédures administratives interminables.

Par ailleurs, l'étude stratégique et de restructuration des activités de la Société, approuvée par le Conseil d'Administration de la Société en ses réunions du 22 juillet 2021 et 14 octobre 2021 porte, dans une première étape, sur :

- la production de STPP alimentaire à partir de Janvier 2022, par adaptation de l'Unité U-1000 et sa mise en conformité par rapport aux normes internationales en matière d'hygiène.
- la compression des charges par optimisation notamment des Ressources Humaines.
- la production de NPK par conversion de l'Unité existante U-1500.

En sa réunion du 25/01/2022, le Conseil d'Administration a confirmé encore une fois ledit Plan de sauvetage et a décidé sa mise en œuvre dès la signature avec le Groupe Chimique Tunisien de la Convention d'approvisionnement en acide phosphorique et en ammoniac. Le financement de cette première étape sera assuré par l'injection de fonds propres par les actionnaires de la Société, dans le cadre d'un compte courant associés.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي -شارع 7 نوفمبر -مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الاولى لسنة 2022.

الوحدة: الدينار التونسي

الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

السنة المحاسبية 2021	الثلاثية الأولى 2021	الثلاثية الأولى 2022	البيانات
15 600 000	15 600 000	15 600 000	راس مال الشركة
39 079 813	-	-	الاموال الذاتية
7 112 302	3 180 132	1 220 353	رقم المعاملات (عقود)
6 303 961	2 450 132	1 220 353	رقم المعاملات السكني
781 790	730 000	0	رقم معاملات تجاري ومكاتب
26 551	-	0	اخرى
33 897 476	29 184 969	33 427 328	المخزون
6 050 671	8 891 202	5 062 790	مخزون جاهز
4 330 817	-	3 457 963	مخزون جاهز سكني
1 342 623	-	1 240 366	مخزون جاهز تجاري
377 231	-	364 460	اخرى
24 678 863	19 770 223	24 797 269	مخزون الأراضي
3 167 942	-	3 567 269	مخزون قيد الإنجاز سكني
10 938 464	10 934 424	10 937 468	الأصول المالية
290 230	1 419 387	407 344	مستحقات الحرفاء
1 448 698	2 208 875	629 178	تسبيقات الحرفاء
3 386 790	3 047 471	2 129 088	ديون بنكية اقل من سنه
4 417 166	2 129 089	5 128 000	قروض بنكية أكثر من سنه
360 871	3 996 293	832 461	السيولة وما يعادلها
55 039 641	-	-	مجموع الاصول

1-واصلت الشركة تسويق المشاريع الجاهزة بشط القنطاوي سوسة وحي النصر والمركز العمراني الشمالي بتونس .

2-شرعت الشركة في تسويق مشروع زهرة بسكرة.

3-تحصلت الشركة علي رخصة بناء القسط الثاني من مشروع زهرة بسكرة .

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT PERFORMANCE*
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
AGREMENT DU CMF N°96-2021 DU 22 DECEMBRE 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de « **FCP GAT PERFORMANCE** » aura lieu **le 29 avril 2022**.

FCP GAT PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

DENOMINATION	: FCP GAT PERFORMANCE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application - Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 96-2021 du 22 décembre 2021
Date de constitution	: 6 avril 2022
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: GAT Investissement & Attijari Bank
Gestionnaire	: GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
Dépositaire	: Attijari Bank - 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Distributeur	: GAT Investissement, 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est exonéré de toute commission. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 5% si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription ;

- 4% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription ;
- 3% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription ;
- 2% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre trois et quatre années à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre quatre et cinq années à compter de la date de souscription ;
- 0% si le rachat des parts intervient dans un délai au-delà de cinq années de la date de souscription.

Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectué avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP GAT PERFORMANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise à 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

*Cet avis annule et remplace celui publié au BO du CMF n° 6594 du 27 avril 2022.

2022 - AS - 0473

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE
Siège Social- 12 Avenue du Japan Montplaisir B.P29-1073Tunis

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re, s'est réuni le 28 Avril 2021, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2020 et a examiné l'activité de la société au 31 Décembre 2020.

A l'issue d'un exercice 2020 plus qu'exceptionnel, Le Conseil d'Administration tient à exprimer sa satisfaction quant aux performances réalisées par la société malgré les répercussions de la crise sanitaire COVID-19 et en dépit de deux sinistres majeurs qui ont touché l'exercice 2020 : l'explosion du Port de Beirut et Tunisie Ouate

Les faits marquant de l'exercice 2020 se récapitulent en ce qui suit :

- ✓ Une légère baisse du chiffre d'affaires de 2% suite à l'impact COVID -19 au niveau de certaines branches notamment l'aviation.
- ✓ Un renforcement de 25% des provisions techniques notamment les provisions pour sinistres à payer, suite à la sinistralité exceptionnelle survenue courant cette année.
- ✓ Une couverture optimale du programme de Rétrocession par la prise en charge de 74% de la charge sinistre brute.
- ✓ Un résultat global bénéficiaire de 12,234 MDT en hausse de 5 % par rapport à 2019

Par ailleurs ; le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire, pour le Vendredi 21 Mai 2021, et de lui proposer la distribution de **0,245 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2020 soit 40% du résultat.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	212,476	212,115
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,896	145,729
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,302	121,319
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,027	131,038
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,712	126,728
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,833	126,854
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,769	121,786
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,120	49,125
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,444	35,449
10	POSTE OBLIGAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,627	120,607
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,768	18,771
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,411	131,419
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,646	127,180
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,389	12,390
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	179,224	179,252
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,266	12,268
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,102	101,956
19	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,195	104,212
20	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,600	14,602
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,001	1,989
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,715	66,722
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,874	137,763
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,721	104,481
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,188	113,204
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,393	140,501
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	537,811	538,142
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,122	137,175
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	179,771	180,958
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	98,621	98,659
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,922	132,936
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	161,806	162,138
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,383	143,512
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,574	22,543
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	95,058	95,438
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2274,001	2275,272
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,141	134,603
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	217,788	217,875
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,932	2,941
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,658	2,663
41	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,607	62,679
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,353	1,354
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,222	1,223
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,197	1,196
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,234	105,697
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1187,879	1146,146	1148,768
48	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,732	12,815
49	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,396	10,391
50	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,308	12,417
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
51	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,630	87,756
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,254	1,256

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	111,141	111,154	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,995	103,006	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,767	109,781	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,943	106,959	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,467	109,285	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,753	111,750	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,282	108,298	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,199	105,213	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,651	103,651	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,977	108,994	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	111,201	111,220	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,400	107,413	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,595	106,607	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,362	102,268	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,424	106,439	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,897	105,913	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	108,103	108,114	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,539	106,548	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,713	104,473	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	109,142	109,154	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,605	104,616	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,523	111,536	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,497	108,021	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	111,014	111,032	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,283	114,026	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	62,793	62,914	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	99,408	99,450	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,225	18,212	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	280,539	281,240	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2228,945	2228,579	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	71,022	71,088	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,495	56,506	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,237	107,245	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,510	11,548	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,755	15,766	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,954	15,991	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,119	14,140	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,982	8,981	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	104,257	104,154	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	82,502	83,248	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	86,537	87,397	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	104,291	104,252	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	91,360	91,444	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,147	10,153	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,037	95,086	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,862	146,473	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,716	101,746	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,309	121,167	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,288	121,501	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,103	182,961	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,695	171,130	
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,544	167,739	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,099	22,309	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	141,425	141,449	
107 FCP VIVED NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,816	160,685	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5233,503	5209,522	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,416	92,147	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4595,025	4577,563	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,099	10,156	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,092	170,441	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11036,746	11018,487	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,434	123,737	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>			<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>			<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés				Capital social		5 561 635	5 561 635
Immobilisations incorporelles		245 801	237 391	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(229 679)	(215 280)	Réserves		1 367 801	1 270 289
	4	16 122	22 111	Actions propres		(67 144)	(67 144)
Immobilisations corporelles		10 970 462	10 456 376	Résultats reportés		2 078 047	2 362 301
Moins : amortissements		(4 546 037)	(4 086 117)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		10 393 379	10 580 121
	4	6 424 425	6 370 259	Résultat net de l'exercice		1 402 866	1 087 616
Immobilisations financières		2 421 649	2 208 436	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	11 796 245	11 667 737
Moins : provisions		(578 690)	(570 094)				
	5	1 842 959	1 638 342	PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		<u>8 283 506</u>	<u>8 030 712</u>	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>8 283 506</u>	<u>8 030 712</u>	Emprunts et dettes assimilées	11	976 071	1 355 271
ACTIFS COURANTS				Provisions pour risques et charges		303 028	286 028
Stocks	6	4 624 916	3 220 945	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>1 279 099</u>	<u>1 641 299</u>
Clients et comptes rattachés		8 122 714	6 754 817	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(308 620)	(227 839)	Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 543 370	4 447 303
	7	7 814 094	6 526 978	Autres passifs courants	13	2 408 297	2 169 191
Autres actifs courants	8	1 049 277	1 234 336	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	1 069 623	591 577
Placements et autres actifs financiers		6 483	1 536	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>9 021 290</u>	<u>7 208 071</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	9	318 358	1 502 600				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>13 813 128</u>	<u>12 486 395</u>	TOTAL DES PASSIFS		<u>10 300 389</u>	<u>8 849 370</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>22 096 634</u>	<u>20 517 107</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>22 096 634</u>	<u>20 517 107</u>

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	20 028 241	15 688 432
Autres produits d'exploitation	16	45 952	69 231
Production immobilisée		1 620	4 639
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>20 075 813</u>	<u>15 762 302</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	(76 737)	(83 480)
Achats consommés	17	12 748 722	9 369 175
Charges de personnel	18	2 741 756	2 436 129
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	657 512	610 526
Autres charges d'exploitation	20	2 074 609	1 927 869
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>18 145 862</u>	<u>14 260 219</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 929 951</u>	<u>1 502 083</u>
Charges financières nettes	21	(240 645)	(283 230)
Produits des placements	22	10 282	37 139
Autres gains ordinaires	23	31 679	76 601
Autres pertes ordinaires	24	(11 520)	(17 965)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 719 747</u>	<u>1 314 628</u>
Impôt sur les sociétés	25	(297 076)	(212 646)
Contribution sociale de solidarité	25	(19 805)	(14 366)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 402 866</u>	<u>1 087 616</u>
Résultat par action	10	0,253	0,224

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	22 573 207	21 028 627
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(18 476 760)	(14 588 885)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 010 176)	(2 982 085)
Intérêts payés	29	(242 820)	(288 965)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(287 149)	(374 122)
Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements	31	5 335	(1 494)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		561 637	2 793 076
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus		-	37 097
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(292 804)	(320 416)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	31 300	83 863
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(50 000)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		(261 504)	(249 456)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	34	(1 274 358)	(692 597)
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(1 038)
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(610 017)	(537 562)
Encaissements provenant des crédits à court terme	14	400 000	-
Remboursements des crédits à court terme		-	(400 000)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		(1 484 375)	(1 631 197)
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie		(1 184 242)	912 423
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	35	1 502 600	590 177
Trésorerie à la fin de l'exercice	35	318 358	1 502 600

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Produits d'exploitation	20 074 193	15 757 663	Coût des matières consommées	12 748 722	9 369 175			
Production immobilisée	1 620	4 639						
Production stockée	76 737	83 480						
<u>Production</u>	20 152 550	15 845 782	<u>Achats consommés</u>	12 748 722	9 369 175	<u>Marge sur coût matières</u>	7 403 828	6 476 607
Marge sur coût matières	7 403 828	6 476 607	Autres charges externes	1 946 864	1 811 791			
<u>Sous total</u>	7 403 828	6 476 607	<u>Sous total</u>	1 946 864	1 811 791	<u>Valeur ajoutée brute</u>	5 456 964	4 664 816
Valeur ajoutée brute	5 456 964	4 664 816	Impôts et taxes	127 745	116 078			
			Charges de personnel	2 741 756	2 436 129			
<u>Sous total</u>	5 456 964	4 664 816	<u>Sous total</u>	2 869 501	2 552 207	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	2 587 463	2 112 609
Excédent brut d'exploitation	2 587 463	2 112 609	Charges financières nettes	240 645	283 230			
Produits des placements	10 282	37 139	Dotations aux amortissements et aux provisions	657 512	610 526			
Autres gains ordinaires	31 679	76 601	Autres pertes ordinaires	11 520	17 965			
			Impôt sur les sociétés	297 076	212 646			
			Contribution sociale de solidarité	19 805	14 366			
<u>Sous total</u>	2 629 424	2 226 349	<u>Sous total</u>	1 226 558	1 138 733	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 402 866	1 087 616
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	1 402 866	1 087 616

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 5.561.635 dinars divisé en 5.561.635 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

La société est la mère de trois filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 66,22% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale. La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Animaux de service	20%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition .

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2021, un montant net de D : 6.440.547 contre D : 6.392.370 au 31 décembre 2020, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur</u> <u>Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur</u> <u>Nette 2021</u>	<u>Valeur</u> <u>Nette 2020</u>
- Immobilisations incorporelles	245 801	229 679	16 122	22 111
- Immobilisations corporelles	10 970 462	4 546 037	6 424 425	6 370 259
<u>Total</u>	<u>11 216 263</u>	<u>4 775 716</u>	<u>6 440 547</u>	<u>6 392 370</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Reclassement	Cessions/ Régularisations	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Reclassement	Cessions/ Régularisation	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		237 391	8 410	-	-	245 801	215 280	14 399	-	-	229 679	16 122
Logiciels	33%	228 595	-	-	-	228 595	206 484	13 556	-	-	220 040	8 555
Concessions	33%	8 796	8 410	-	-	17 206	8 796	843	-	-	9 639	7 567
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 456 376	574 227	-	(60 141)	10 970 462	4 086 117	517 077		(57 157)	4 546 037	6 424 425
Terrain		4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	1 626 163	-	-	-	1 626 163	786 399	61 308	-	-	847 707	778 456
Agencements et aménagements	15%	1 556 723	108 882	-	-	1 665 605	896 681	161 294	-	-	1 057 975	607 630
Equipements industriels	15%	321 394	25 643	-	(5 000)	342 037	281 804	13 762	-	(2 016)	293 550	48 487
Installations techniques	15%	13 867	-	-	-	13 867	13 630	131	-	-	13 761	106
Installations générales	15%	191 349	5 222	-	-	196 571	179 700	5 140	-	-	184 840	11 731
AAI généraux	15%	147 137	14 011	-	-	161 148	96 070	13 573	-	-	109 643	51 505
Outils industriels	15%	65 187	3 238	-	-	68 425	46 229	5 673	-	-	51 902	16 523
Matériel de transport	20%	491 668	55 430	285 133	(55 141)	777 090	466 362	21 962	285 133	(55 141)	718 316	58 774
Mobilier, matériel de bureau	20%	239 668	4 218	-	-	243 886	141 650	29 164	-	-	170 814	73 072
Matériel informatique	33%	272 877	15 378	-	-	288 255	234 866	20 370	-	-	255 236	33 019
Animaux de service	20%	-	2 667	-	-	2 667	-	48	-	-	48	2 619
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	1 293 064	311 038	(285 133)	-	1 318 969	942 726	184 652	(285 133)	-	842 245	476 724
Immobilisations corporelles en cours		32 428	28 500	-	-	60 928	-	-	-	-	-	60 928
TOTAUX		10 693 767	582 637	-	(60 141)	11 216 263	4 301 397	531 476	-	(57 157)	4 775 716	6 440 547

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 1.842.959 contre D : 1.638.342 au 31 décembre 2020, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Titres de participation	(A)	2 138 150	2 138 150
- Prêts aux sociétés du groupe		220 000	-
- Prêts au personnel		62 087	68 874
- Dépôts et cautionnements		1 412	1 412
<u>Total brut</u>		<u>2 421 649</u>	<u>2 208 436</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation		(568 037)	(551 376)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel		(10 653)	(18 718)
<u>Total net</u>		<u>1 842 959</u>	<u>1 638 342</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de</u> <u>parts</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition/sous</u> <u>cription</u>	<u>Montant total de</u> <u>la participation</u>	<u>% de</u> <u>détention</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99,99%
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99,95%
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35,36%
- Société TALOS	2 980	100	298 000	66,22%
<u>Total</u>			<u>2 138 150</u>	

Note 6 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2021 un montant de D : 4.624.916, contre D : 3.220.945 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Matières premières	93 630	197 468
- Matières consommables	45 278	38 177
- Emballages	7 233	9 021
- Produits intermédiaires	3 512 461	2 108 268
- Marchandises	52 716	29 395
- Stocks en transit	365 504	367 259
<i><u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u></i>	<u>4 076 822</u>	<u>2 749 588</u>
- Produits finis	548 094	471 357
<i><u>Total des stocks de produits finis et des encours</u></i>	<u>548 094</u>	<u>471 357</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	-	-
<u>Total net</u>	<u>4 624 916</u>	<u>3 220 945</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2021 un solde, net de provisions, de D : 7.814.094, contre D : 6.526.978 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients ordinaires	6 671 542	6 109 981
- Clients, effets à recevoir	123 060	139 179
- Clients, retenues de garantie	12 900	13 940
- Clients, factures à établir	1 207 140	377 368
- Clients douteux	108 072	114 349
<u>Total brut</u>	<u>8 122 714</u>	<u>6 754 817</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes client:	(308 620)	(227 839)
<u>Total net</u>	<u>7 814 094</u>	<u>6 526 978</u>

7-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients, sociétés du groupe	3 756 305	2 512 445
- Clients, hors groupe	2 915 237	3 597 536
<u>Total</u>	<u>6 671 542</u>	<u>6 109 981</u>

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		185 378	214 827
- Personnel, avances et prêts		115 567	122 498
- Etat, impôts et taxes	8-1	586 357	587 268
- Comptes courants associés		19 924	33 743
- Débiteurs divers		15 000	5 000
- Charges constatées d'avance		62 389	20 099
- Charges à récupérer	8-2	123 125	289 457
- Produits à recevoir		35	283
<u>Total brut</u>		<u>1 107 775</u>	<u>1 273 175</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(58 498)	(38 839)
<u>Total net</u>		<u>1 049 277</u>	<u>1 234 336</u>

8-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 25)	405 885	431 463
- Etat, TVA à reporter		24 667	-
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
		<u>586 357</u>	<u>587 268</u>

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop perçu, soit D : 43.675.

8-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 318.358, contre D : 1.502.600 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- AMEN BANK	359	3 761
- UIB	1 166	26 002
- BIAT MARSА	144 456	191 063
- ZITOUNA BANK	27 295	45 085
- ATTIJARI BANK	90 626	999 147
- BTS	14 545	29 036
- WIFAK BANK	29 893	138 148
- BANQUE DE L'HABITAT	9 446	1 394
- BMCE	3	19
- Caisses	569	558
- Régies d'avance et accréditifs	-	68 387
<u>Total</u>	<hr/> 318 358 <hr/>	<hr/> 1 502 600 <hr/>

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Capital social		5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	463 469
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		11 638	6 820
- Actions propres		(67 144)	(67 144)
- Résultats reportés		2 078 047	2 362 301
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(A)	<u>10 393 379</u>	<u>10 580 121</u>
Résultat net de l'exercice (1)		1 402 866	1 087 616
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>11 796 245</u>	<u>11 667 737</u>
- Nombre d'actions (2)		5 540 689	4 863 738
Résultat par action (1)/(2)	(B)	0,253	0,224

(A) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2019	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 213	(66 106)	1 321 371	2 663 073	-	11 273 756
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2020							1 967 869	(2 663 073)	695 204	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25/06/2020	926 939						(926 939)			-
Distribution de dividendes					2 607				(695 204)	(692 597)
Rachat d'actions propres						(1 038)				(1 038)
Résultat net de l'exercice 2020								1 087 616		1 087 616
Soldes au 31 Décembre 2020	5 561 635	1 453 040	463 469	800 000	6 820	(67 144)	2 362 301	1 087 616	-	11 667 737
Affectation approuvée par l'AGO du 18/06/2021			92 694				(284 254)	(1 087 616)	1 279 176	-
Distribution de dividendes					4 818				(1 279 176)	(1 274 358)
Résultat net de l'exercice 2021								1 402 866		1 402 866
Soldes au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	11 638	(67 144)	2 078 047	1 402 866	-	11 796 245

Note 11 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 976.071. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2020		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2021	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-				
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	1 012 913	411 032	-	(402 371)	(378 302)	610 542	435 101
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	206 757	Mensuellement (2018-2022)	36 163	36 688	-	(36 163)	(36 688)	-	36 163
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	15 098	10 845	-	(11 933)	(10 845)	3 165	11 933
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	15 879	11 394	-	(12 548)	(11 394)	3 331	12 548
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	8 592	7 946	-	(7 846)	(7 946)	746	7 846
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	22 334	11 547	-	(12 902)	(11 547)	9 432	12 902
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	16 213	8 518	-	(9 400)	(8 518)	6 813	9 400
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	61 581	31 086	-	(33 986)	(31 086)	27 595	33 986
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	28 310	12 303	-	(13 490)	(12 303)	14 820	13 490
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	25 203	8 408	-	(9 303)	(8 408)	15 900	9 303
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	54 690	16 124	-	(17 967)	(16 124)	36 723	17 967
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	34 254	9 734	-	(10 857)	(9 734)	23 397	10 857
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	24 041	6 252	-	(7 178)	(6 252)	16 863	7 178
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	-	-	167 343	(24 494)	(30 349)	112 500	24 494
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	-	-	62 903	(8 705)	(14 259)	39 939	8 705
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	-	-	80 792	(10 225)	(16 262)	54 305	10 225
Total			1 355 271	581 877	311 038	(629 368)	(610 017)	976 071	662 098

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 5.543.370, contre D : 4.447.303 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	2 721 296	1 728 878
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		689 565	950 133
- Fournisseurs, effets à payer		1 831 683	1 695 785
- Fournisseurs, retenues de garantie		7 804	3 889
- Fournisseurs, factures non parvenues		271 189	56 588
- Fournisseurs d'immobilisations		21 833	12 030
	<u>Total</u>	<u>5 543 370</u>	<u>4 447 303</u>

12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe	1 792 721	785 419
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe	928 575	943 459
	<u>Total</u>	<u>1 728 878</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients, avances et acomptes		847 892	153 098
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	(voir note 25)	18 520	14 366
- Etat, divers impôts et taxes à payer		122 963	294 654
- Sociétés du groupe		600 000	600 000
- CNSS		202 806	196 179
- Charges à payer		341 595	362 552
- Produits constatés d'avance		271 185	546 873
- Compte d'attente		3 336	1 469
	<u>Total</u>	<u>2 408 297</u>	<u>2 169 191</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 11)	662 098	581 877
- Crédit à court terme ATTIJARI BANK	400 000	-
- Intérêts courus	7 525	9 700
<u>Total</u>	<u>1 069 623</u>	<u>591 577</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 20.028.241, contre D : 15.688.432 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Ventes de marchandises taxables	15 868 734	13 302 265
- Ventes en suspension de taxes	1 535 996	1 672 530
- Ventes à l'exportation	2 619 570	710 902
- Prestations de services	3 941	2 735
<u>Total</u>	<u>20 028 241</u>	<u>15 688 432</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2021 à D : 45.952, contre D : 69.231 au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Ristournes perçues	20 306	41 437
- Subvention d'exploitation	8 000	10 000
- Produits locatifs	17 646	17 794
<u>Total</u>	<u>45 952</u>	<u>69 231</u>

Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2021 à D : 12.748.722, contre D : 9.369.175 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Bois et dérivés	3 251 064	2 435 543
- Articles de quincaillerie	846 394	542 454
- Accessoires bureaux	351 911	144 115
- Accessoires de chaises	3 829 895	2 249 792
- Produits semi-finis	1 676 245	1 046 248
- Tissu mousse et cuire	419 421	362 878
- Marbres et verrerie	216 113	167 059
- Emballages	114 746	84 905
- Produits chimiques	61 108	54 956
- Frais sur import	1 672 171	815 774
- Sous-traitance	313 362	126 069
- Achats de marchandises	964 883	349 083
- Carburant	192 429	160 668
- Eau électricité et gaz	64 014	62 375
- Fournitures de bureau	58 812	31 788
- Autres	43 388	31 651
<u>Total</u>	<u>14 075 956</u>	<u>8 665 358</u>
- Variation des stocks de matières	(1 327 234)	703 817
<u>Total achats consommés</u>	<u>12 748 722</u>	<u>9 369 175</u>

Note 18 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 2.741.756, contre D : 2.436.129 au 31 Décembre 2020 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 596 266	2 479 901
- Charges sociales	450 559	441 101
- Autres charges du personnel	23 696	23 546
- Provisions pour congés payés	25 580	(6 315)
- Transfert de charges	(354 345)	(502 104)
<u>Total</u>	<u>2 741 756</u>	<u>2 436 129</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 399	20 352
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	517 077	627 946
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	16 661	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	9 624
- Dotations aux provisions pour risques et charges	28 500	89 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	200 549	113 490
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	19 659	9 126
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(60 713)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(119 768)	(141 550)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(8 065)	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(11 500)	(56 749)
<u>Total</u>	<u>657 512</u>	<u>610 526</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2.074.609, contre D : 1.927.869 au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Locations	41 821	43 150
- Entretien et réparations	198 461	167 421
- Assurances	128 658	141 297
- Autres	2 366	736
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>371 306</u>	<u>352 604</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	477 006	565 905
- Personnel extérieur à l'entreprise	675 665	619 552
- Publicité, publications et relations publiques	184 159	149 822
- Transports	28 838	16 323
- Voyages et déplacements	170 004	94 612
- Réceptions	14 165	12 548
- Frais postaux et de télécommunications	34 325	41 012
- Services bancaires et assimilés	42 116	30 461
- Cotisations et dons	27 060	-
- Jetons de présence	10 000	10 000
- Autres	781	13 420
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 664 119</u>	<u>1 553 655</u>

-	TFP	24 655	24 090
-	FOPROLOS	24 655	24 090
-	TCL	44 310	36 682
-	Droits d'enregistrement et de timbre	22 537	14 136
-	Taxes sur les véhicules	7 084	7 883
-	Autres	4 504	9 197
	<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>127 745</u>	<u>116 078</u>
-	Transfert de charges	(88 561)	(94 468)
	<u>Total général</u>	<u>2 074 609</u>	<u>1 927 869</u>

Note 21 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 240.645, contre D : 283.230 au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>	
-	Intérêts des emprunts bancaires	105 466	132 974
-	Intérêts sur crédits à court terme	17 240	15 886
-	Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	48 005	52 410
-	Intérêts des comptes courants associés	48 000	48 000
-	Intérêts créditeurs	(8 933)	(4 794)
-	Pénalités	1 187	26 666
-	Pertes de change	43 960	44 874
-	Gains de change	(16 154)	(36 189)
-	Autres	1 874	3 403
	<u>Total</u>	<u>240 645</u>	<u>283 230</u>

Note 22 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 10.282, contre D : 37.139 en 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>	
-	Produits des participations	-	37 097
-	Revenus des placements monétaires	10 282	42
	<u>Total</u>	<u>10 282</u>	<u>37 139</u>

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 31.679 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	28 316	74 137
- Apurement comptes créditeurs	3 363	2 464
<u>Total</u>	<u>31 679</u>	<u>76 601</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 11.520 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Apurement comptes débiteurs	11 520	17 965
<u>Total</u>	<u>11 520</u>	<u>17 965</u>

Note 25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

Résultat net de l'exercice		1 402 866
Réintégrations		736 674
Impôt sur les sociétés	297 076	
Contribution sociale de solidarité	19 805	
Réceptions excédentaires	39 228	
Amendes et pénalités	1 187	
Dotations aux provisions	265 369	
Pertes exceptionnelles	11 520	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	12 188	
Autres charges non déductibles	71 088	
Timbre de voyage	120	
Perte de change non réalisée 2021	1 299	
Gain de change non réalisé 2020	17 794	
Déductions		159 035
Dividendes	-	
Gain de change non réalisé 2021	8 501	
Perte de change non réalisée 2020	11 201	
Reprise sur provisions	139 333	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		1 980 505
Provisions pour créances litigieuses	-	
Résultat fiscal		1 980 505
<u>Impôt sur les sociétés au taux de 15%</u>		<u>297 076</u>
Report d'impôt sur les sociétés 2020		(431 463)
Retenues à la source		(271 498)
<u>Impôt sur les sociétés à reporter</u>		<u>(405 885)</u>
<u>Contribution sociale de solidarité (1% du résultat fiscal)</u>		<u>19 805</u>
Report de la contribution sociale de solidarité dégagé sur la déclaration de 2020		(1 285)
<u>Contribution sociale de solidarité à payer</u>		<u>18 520</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Revenus	20 028 241	15 688 432
- Autres produits d'exploitation	45 952	69 231
- Transfert de charges	442 906	596 572
- Autres gains ordinaires	3 363	2 464
- Créances virées en pertes	(11 520)	(17 965)
- TVA collectée	3 066 476	2 609 666
- Clients et comptes rattachés en début de période	6 754 817	8 444 325
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(8 122 714)	(6 754 817)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(153 098)	(180 955)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	847 892	153 098
- Prêts aux sociétés du groupe	(220 000)	-
- Produits à recevoir en début de période	289 740	263 149
- Produits à recevoir en fin de période	(123 160)	(289 740)
- Produits constatés d'avance en début de période	(546 873)	(101 706)
- Produits constatés d'avance en fin de période	271 185	546 873
<u>Total</u>	<u>22 573 207</u>	<u>21 028 627</u>

Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	14 075 956	8 665 358
- Autres charges d'exploitation	2 074 609	1 927 869
- Production immobilisée	(1 620)	(4 639)
- Transfert de charges	88 561	94 468
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	2 954 383	2 049 740
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	105 752	488 761
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	294 654	172 953
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(122 963)	(294 654)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	4 435 273	5 779 074
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(5 521 537)	(4 435 273)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(214 827)	(122 187)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	185 378	214 827
- Autres créditeurs divers en début de période	601 469	609 158
- Autres créditeurs divers en fin de période	(603 336)	(601 469)
- Autres débiteurs divers en fin de période	34 924	38 743
- Charges constatées d'avance en début de période	(20 099)	(47 173)
- Charges constatées d'avance en fin de période	62 389	20 099
- Diverses charges à payer en début de période	301 846	335 076
- Diverses charges à payer en fin de période	(215 309)	(301 846)
<u>Total</u>	<u>18 476 760</u>	<u>14 588 885</u>

Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Charges de personnel	2 741 756	2 436 129
- Transfert de charges	354 345	502 104
- Avances et prêts au personnel en début de période	(191 372)	(175 297)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	177 654	191 372
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	91
- Personnel, charges à payer en début de période	60 706	67 021
- Personnel, charges à payer en fin de période	(126 286)	(60 706)
- C.N.S.S en début de période	196 179	217 550
- C.N.S.S en fin de période	(202 806)	(196 179)
<u>Total</u>	<u>3 010 176</u>	<u>2 982 085</u>

Note 29 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Charges financières nettes	240 645	283 230
- Intérêts courus en début de période	9 700	15 435
- Intérêts courus en fin de période	(7 525)	(9 700)
<u>Total</u>	<u>242 820</u>	<u>288 965</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	297 076	212 646
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	19 805	14 366
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	14 366	31 277
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(18 520)	(14 366)
- Etat, IS à reporter en début de période	(431 463)	(301 264)
- Etat, IS à reporter en fin de période	405 885	431 463
<u>Total</u>	<u>287 149</u>	<u>374 122</u>

Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Solde des placements en début de période	1 536	-
- Solde des placements en fin de période	(6 483)	(1 536)
- Revenus des placements monétaires	10 282	42
<u>Total</u>	<u>5 335</u>	<u>(1 494)</u>

Note 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	8 410	6 022
- Investissements en immobilisations corporelles	263 189	279 940
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	12 030	-
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 833)	(12 030)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	31 008	46 484
<u>Total</u>	<u>292 804</u>	<u>320 416</u>

Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	2 984	9 726
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	28 316	74 137
<u>Total</u>	<u>31 300</u>	<u>83 863</u>

Note 34 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Dividendes servis au cours de l'exercice	(1 274 358)	(692 597)
<u>Total</u>	<u>(1 274 358)</u>	<u>(692 597)</u>

Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	317 789	1 433 655
- Régies d'avance et accréditifs	-	68 387
- Caisse	569	558
<u>Total</u>	<u>318 358</u>	<u>1 502 600</u>

Note 36 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 702.180 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 967.270.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.878.132 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.245.212.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 426.389.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 123.125.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 332.082.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 169.732.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 11.519.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 805.183.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 49.857 Euro soit D : 164.067.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 382.034.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

• La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 132.782 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 129.059.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 52.296 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.268.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 16.517.

Le compte courant associé "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 8.405.

Location

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

Cession d'une voiture

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a cédé à la société TALOS une voiture de marque " CITROËN" au prix de D : 15.000. Cette voiture a été acquise en 2015 pour un montant de D : 28.761 et elle est totalement amortie lors de la vente.

Avances en comptes courants

• La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2021, a été de D : 48.000.

• La société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021, constate la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000. Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156. Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000. Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156. Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération. Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain a refacturé une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble. Suite à la démission de Mr Hatem BEN SLIMANE de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000. Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général se sont élevés à 65.653 DT dont un montant de 25.954 DT a été refacturé à la société, et ce au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, à partir du 1er juin 2021 et constaté en charges s'est élevé à D : 62.178. Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2021 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 127.607 dont D : 25.271 de charges sociales. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	12 671 985	12 465 860	91 649	104 854	9 622	
Autres charges d'exploitation	2 074 609	1 153 223	222 933	634 076	64 377	
Charges financières	265 732	-	-	-	265 732	
Impôts sur les sociétés	316 881	-	-	-	316 881	
Autres pertes ordinaires	11 520	11 520	-	-	-	
Charges de personnel	2 741 756	1 383 169	502 863	846 999	8 725	
Dotations aux amortissements et provisions	657 512	355 539	97 336	186 829	17 808	
TOTAL	18 739 995	15 369 311	914 781	1 772 758	683 145	

Note 38 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	400 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	3 940 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	490 695	ATTIJARI BANK					
Engagement par signature Cautioun	53 122	ATTIJARI BANK					
	116 139	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	659 956						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 39 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2021	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2021
Moins d'un an	278 698	226 997
Plus d'un an et moins de 5 ans	422 680	365 529
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	701 378	592 526
Moins les montants représentant des charges financières	(108 852)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		592 526

Note 40 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 18 Avril 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 22.096.634, un bénéfice net de D : 1.402.866 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 318.358.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.

En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments

justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.

En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 avril 2022

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

• Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 805.183.

• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 702.180 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 967.270.

• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 52.296 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.268.

• Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.878.132 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.245.212.

• Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 132.782 TTC.

Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 129.059.

• La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 49.857 Euro soit D : 164.067.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 382.034.

• Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts, payable par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 426.389.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 123.125.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 332.082.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 169.732.

- Votre société a fait supporter la société TALOS, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 16.517.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2021, a été de D : 48.000.

- Votre société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000, par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

- Le compte courant associé de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 11.519.

- Le compte courant associé de la société TALOS présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 8.405.

D/ Cession d'une voiture

Votre société a cédé à la société TALOS une voiture de marque " CITROËN" au prix de D : 15.000. Cette voiture a été acquise en 2015 pour un montant de D : 28.761 et elle est totalement amortie lors de la vente.

E/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJ ALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021, constate la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000.

Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Suite à la démission de Mr Hatem BEN SLIMANE de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général se sont élevés à D : 65.653 dont un montant de D : 25.954 a été refacturé à la société, et ce au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, à partir du 1^{er} juin 2021 et constaté en charges s'est élevé à D : 62.178.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2021 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 127.607 dont D : 25.271 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 20 avril 2022

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
- Obligations et valeurs assimilées		17 218 492	14 423 913
Titres OPCVM		-	-
	3.1	17 218 492	14 423 913
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 203 328	4 721 572
Disponibilités	3.3	3 743 312	2 226 877
		4 946 640	6 948 449
TOTAL ACTIF		22 165 132	21 372 362
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	64 700	51 395
Autres créditeurs divers	3.5	2 758	2 230
TOTAL PASSIF		67 458	53 625
Capital	3.6	21 252 025	20 479 589
Sommes distribuables	3.7	845 649	839 148
Sommes distribuables des exercices antérieurs		202	84
Sommes distribuables de l'exercice en cours		845 447	839 064
ACTIF NET		22 097 674	21 318 737
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 165 132	21 372 362

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		866 515	754 715
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	866 515	754 715
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	420 000	332 688
<i>Total des revenus des placements</i>		1 286 515	1 087 403
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<259 811>	<211 569>
<i>Revenu net des placements</i>		1 026 704	875 834
Autres charges	4.4	<32 601>	<42 035>
<i>Résultat d'exploitation</i>		994 103	833 799
- Régularisation du résultat d'exploitation		<148 656>	5 265
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		845 447	839 064
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		148 656	<5 265>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		39 882	50 560
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		65 145	19 804
Résultat net de l'exercice		1 099 130	904 163

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 099 130</u>	<u>904 163</u>
Résultat d'exploitation	994 103	833 799
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 882	50 560
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 145	19 804
<u>Distributions de dividendes</u>	<839 041>	<726 748>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>518 848</u>	<u>2 606 796</u>
Souscriptions	62 946 232	46 615 345
Capital	60 782 663	45 021 879
Régularisation des sommes non distribuables	130 633	100 115
Régularisation des sommes distribuables	2 032 936	1 493 351
Rachats	<62 427 384>	<44 008 549>
Capital	<60 098 210>	<42 421 001>
Régularisation des sommes non distribuables	<147 677>	<99 466>
Régularisation des sommes distribuables	<2 181 497>	<1 488 082>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>778 937</u>	<u>2 784 211</u>
<u>Actif net</u>		
- En début de l'exercice	21 318 737	18 534 526
- En fin de l'exercice	22 097 674	21 318 737
<u>Nombre d'actions</u>		
- En début de l'exercice	198 736	173 409
- En fin de l'exercice	205 378	198 736
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,595</u>	<u>107,272</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>4,24%</u>	<u>4,28%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – Présentation de la société

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions

livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	105 000	108 624	0,49%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	676 840	699 799	3,16%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	243 360	254 683	1,15%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	53 260	54 279	0,24%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 144	0,05%
ATB 2007/1 D	2 000	88 000	91 519	0,41%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	296 100	308 858	1,39%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	300 000	315 690	1,42%
BH 2009	5 000	115 000	115 012	0,52%
BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	120 000	125 559	0,57%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	499 004	514 921	2,32%
BTE 2010 B	3 500	157 500	159 640	0,72%
BTK 2009 CAT.D	1 500	67 500	70 173	0,32%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 683	6,54%
EMPRUNT NATIONAL T2-2021-CB TF	10 018	1 000 164	1 024 857	4,62%
EMPRUNT NATIONAL T3-2021-CA TF	11 060	106 102	107 237	0,48%
STB 2008/2	3 000	75 000	78 386	0,35%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	300 000	310 667	1,40%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	55 240	58 386	0,26%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	120 000	125 378	0,57%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	175 031	190 465	0,86%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	300 000	314 016	1,42%
TLF 2021-1 TF	2 000	200 000	211 097	0,95%
UIB 2009/1 TR B	5 000	99 800	101 824	0,46%
UIB 2009/1 TR C	15 000	600 000	612 923	2,77%
UIB 2011/1 TR B	4 000	200 000	203 534	0,92%
Total Obligations de sociétés		7 362 901	7 617 354	34,37%
Bons du trésor assimilables				
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	1 011 379	4,56%
BTA 12/10/2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 238 785	5,59%
BTA 11/08/2022 5,60%	1 558	1 477 617	1 576 848	7,11%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	4 450	4 337 133	4 534 618	20,46%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 235	1 135 011	1 239 508	5,59%
Total Bons du trésor assimilables		9 042 374	9 601 138	43,32%
Total obligations et valeurs assimilées		16 405 275	17 218 492	77,68%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	2 708 246
BTA	7 645 264
	<u>10 353 510</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations	1 691 895	393 306	2 090 236	5 035
BTA	5 957 656	585 151	6 602 917	60 110
	<u>7 649 551</u>	<u>978 457</u>	<u>8 693 153</u>	<u>65 145</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
AMEN BANK au 10 Janvier 2022/10J/7,25%	500 000	499 196	499 277	2,25%
Total émetteur AMEN BANK	<u>500 000</u>	<u>499 196</u>	<u>499 277</u>	<u>2,25%</u>
Total Certificats de dépôts	<u>500 000</u>	<u>499 196</u>	<u>499 277</u>	<u>2,25%</u>
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 688 titres BTA Avril 2023, 6,00%, BIAT au 10/01/2022-31J-7,25%	700 000	700 946	704 051	3,18%
Total créances sur opérations de pensions livrées	<u>700 000</u>	<u>700 946</u>	<u>704 051</u>	<u>3,18%</u>
Total Placements monétaires		<u>1 200 142</u>	<u>1 203 328</u>	<u>5,43%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Bank Pasteur	1 747 668	2 038 473
Amen Bank Med V	86 243	370 203
ATB compte de placement	34	-
Liquidation émissions/rachats	829 242	<193 817>
Intérêts courus sur dépôt à vue	13 636	15 023
Ventes titres à encaisser	1 069 216	-
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 727>	<3 005>
	<u>3 743 312</u>	<u>2 226 877</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Frais de gestion à payer	64 700	51 395
	<u>64 700</u>	<u>51 395</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevances CMF à payer	2 185	1 811
TCL à payer	373	219
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
	<u>2 758</u>	<u>2 230</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2021

Montant	20 479 589
Nombre de titres	198 736
Nombre d'actionnaires	173

Souscriptions réalisées

Montant	60 782 663
Nombre de titres	589 841
Nombre d'actionnaires entrants	10

Rachats effectués

Montant	<60 098 210>
Nombre de titres	583 199
Nombre d'actionnaires sortants	21

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	39 882
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	65 145
Régularisations des sommes non distribuables	<17 044>

Capital au 31 décembre 2021

Montant	21 252 025
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat d'exploitation	994 103	833 799
Régularisation du résultat d'exploitation	<148 656>	5 265
Sommes distribuables des exercices antérieurs	202	84
	845 649	839 148

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur BTA	528 031	327 546
Intérêts sur obligations	338 484	427 169
	<u>866 515</u>	<u>754 715</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	182 530	192 996
Revenus de prise en pension	149 741	27 348
Intérêts sur dépôt à vue	64 508	56 505
Intérêts sur BTCT	23 221	17 140
Intérêts sur billets de trésorerie	-	38 699
	<u>420 000</u>	<u>332 688</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du gestionnaire	259 811	211 569
	<u>259 811</u>	<u>211 569</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	25 981	21 157
TCL	3 269	2 747
Autres Retenues	3 151	639
Contribution sociale de solidarité	200	200
Taxation	-	17 292
	<u>32 601</u>	<u>42 035</u>

5-Autres informations

5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Revenus des placements	6,264	5,472	6,312	5,735	5,445
Charges de gestion des placements	<1,265>	<1,065>	<1,237>	<1,178>	<1,196>
Revenus nets des placements	4,999	4,407	5,075	4,558	4,249
Autres charges	<0,159>	<0,212>	<0,198>	<0,137>	<0,448>
Résultat d'exploitation (1)	4,840	4,196	4,877	4,421	3,801
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,724>	0,026	<0,686>	<0,469>	<0,465>
Sommes distribuables de l'exercice	4,117	4,222	4,191	3,952	3,336
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,194	0,254	0,352	0,314	0,248
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,317	0,100	0,012	0,083	0,134
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,511	0,354	0,364	0,397	0,382
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,352	4,550	5,241	4,818	4,183
Résultat non distribuable de l'exercice	0,511	0,354	0,364	0,397	0,382
Régularisation du résultat non distribuable	<0,083>	0,003	<0,051>	<0,044>	<0,039>
Sommes non distribuables de l'exercice	0,428	0,357	0,313	0,353	0,343
Distribution de dividende	4,222	4,191	3,952	3,335	3,472
Valeur liquidative	107,595	107,272	106,883	106,332	105,362
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,20%	0,16%	0,12%	0,37%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,84%	3,95%	3,95%	3,75%	3,18%
Actif net moyen	25 863 567	21 117 675	21 406 780	23 532 317	23 050 674

5.2 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021 , l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 22 165 132 DT, un actif net de 22 097 674 DT et un résultat net de l'exercice de 1 099 130 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 , conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2021 s'élève à 38 502 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 259 811 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	430 968,551	358 422,872
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		328 311,511	330 950,827
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		83 336,787	24 351,796
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		19 320,254	3 120,249
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	160 454,392	205 018,032
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		106 656,473	204 940,469
AC2-B	DISPONIBILITES		53 797,919	77,563
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	8 776,744	1 220,984
TOTAL ACTIF			600 199,687	564 661,888
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 104,706	1 073,682
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 267,067	16 373,112
TOTAL PASSIF			14 371,773	17 446,794
ACTIF NET			585 827,915	547 215,094
CP1	CAPITAL	CP1	586 634,869	554 652,315
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-806,954	-7 437,221
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-751,093	-7 828,331
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-55,860	391,110
ACTIF NET			585 827,915	547 215,094
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			600 199,688	564 661,888

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2021	31/12/2020
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	17 149,547	9 880,490
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		14 328,984	8 689,900
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 820,563	1 190,590
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8 906,805	10 491,529
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		7 225,600	10 491,529
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 681,205	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			26 056,352	20 372,019
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 084,358	-12 076,558
REVENU NET DES PLACEMENTS			13 971,994	8 295,461
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-14 723,088	-16 123,792
RESULTAT D'EXPLOITATION			-751,094	-7 828,331
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-55,860	391,110
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			-806,954	-7 437,221
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		55,860	-391,110
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		25 296,817	-26 144,079
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-4 218,344	9 256,540
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-139,601	-2 440,669
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			20 187,778	-27 156,539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

DESIGNATION	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	20 187,778	-27 156,539
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-751,094	-7 828,331
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	25 296,817	-26 144,079
AN1-C +/-VAL REALISEE SUR CESSION DESTITRES	-4 218,344	9 256,540
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-139,601	-2 440,669
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	18 425,043	-5 480,374
SOUSCRIPTIONS	1 441 939,291	2 500 489,952
AN2-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 344 100,000	2 393 400,000
AN2-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	114 671,424	131 661,639
AN2-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-17 985,142	2 304,647
AN2-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	1 153,009	-26 876,334
RACHATS	-1 423 514,248	-2 505 970,326
AN2-F CAPITAL (RACHATS)	-1 325 900,000	-2 393 100,000
AN2-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-114 146,991	-137 833,412
AN2-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	17 741,612	-2 304,358
AN2-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-1 208,869	27 267,444
VARIATION DE L'ACTIF NET	38 612,821	-32 636,913
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	547 215,094	579 852,007
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	585 827,915	547 215,094
AN5 NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	5 185	5 182
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	5 367	5 185
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	105,538	111,897
B- FIN DE L'EXERCICE	109,154	105,538
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3,43%	-5,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2021	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		329 793,525	328 311,511	56,04%
ASSAD	2 000	6 382,000	3 314,000	0,57%
ATTIJARI BANK	600	16 918,589	18 248,400	3,11%
BT	1 247	8 469,671	6 846,030	1,17%
DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	20 916,000	3,57%
EURO-CYCLES	495	9 353,160	15 870,690	2,71%
MONOPRIX	700	6 775,880	3 215,100	0,55%
ONE TECH HOLDING	2 550	23 273,092	22 111,050	3,77%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	2 550	11 636,546	20 425,500	3,49%
POULINA G H	2 050	23 446,625	23 353,600	3,99%
SAH LILAS	2 800	32 081,583	31 158,400	5,32%
SAM	1 600	4 870,348	4 329,600	0,74%
SFBT	1 500	23 729,777	27 313,500	4,66%
SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	30 542,400	5,21%
SOTRAPIL	715	9 743,032	9 184,175	1,57%
SOTUVER	2 873	18 317,406	20 949,916	3,58%
STAR	100	10 800,000	12 199,000	2,08%
TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 974,400	0,68%
TPR	6 000	26 099,764	25 800,000	4,40%
UIB	1 000	22 592,816	15 685,000	2,68%
UNIMED	1 750	16 185,302	12 874,750	2,20%
AC1-B Emprunts d'État		80 050,000	83 336,787	14,23%
BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 909,227	4,08%
BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	58 842,455	10,04%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			585,105	0,10%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		18 770,375	19 320,255	3,30%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	135	18 770,375	19 320,255	3,30%
Total portefeuille titres		428 613,899	430 968,552	73,57%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **69,540 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **585,105 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2020	383 157,456	839,540	-25 574,124	358 422,872	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	20 176,000			20 176,000	
Emprunt d'Etat (BTA)	56 974,000			56 974,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	45 042,936			45 042,936	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-47 344,296			-47 344,296	4 349,865
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	0,000
Cessions des titres OPCVM	-29 392,197			-29 392,197	-117,247
Variation des plus ou moins- values latente			25 296,635	25 296,635	
Variations des intérêts courus		1 792,602		1 792,602	
Soldes au 31/12/2021	428 613,899	2 632,142	-277,489	430 968,552	4 232,618

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **17 149,547** dinars au 31/12/2021, contre **9 880,490** dinars du au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des actions	14 328,984	8 689,900
Dividendes	14 328,984	8 689,900
Revenus des emprunts d'État	2 820,563	1 190,590
Intérêt courus	1 662,246	-272,559
Intérêt échus	1 158,317	1 463,149
Total	17 149,547	9 880,490

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **106 656,473** dinars, représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	VALEUR AU 31/12/2021	% Actif net
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,76	36	34 810,337	35 520,747	6,06%
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,78	72	70 098,917	71 135,726	12,14%
Total			104 909,255	106 656,473	18,21%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **53 797,919 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2021, à **8 906,805** dinars, contre **10 491,529 dinars** du au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des bons de Trésor à Court Terme	7 225,600	10 491,529
Intérêt courus	-4 226,660*	-542,768
Intérêt échus	11 452,260	11 034,297
Revenus des dépôts à Terme	1 681,205	0,000
Intérêt courus	0,000	0,000
Intérêt échus	1 681,205	0,000
Total	8 906,805	10 491,529

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **14 371,773 Dinars** contre **17 446,794 Dinars** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	1 104,706	1 073,682
PA2	Autres créditeurs divers	13 267,067	16 373,112
Total		14 371,773	17 446,794

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **1 104,706 dinars** contre **1 073,682 dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	988,796	1 014,033
Dépositaire	115,910	59,649
Total	1 104,706	1 073,682

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2021 à **13 267,067 dinars** contre **16 373,112 dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
État, impôts et taxes	91,707	150,083
Redevance CMF	48,869	50,120
Jetons de présence	6 965,080	5 999,287
Rémunération CAC	2 109,281	2 327,551
Diverses Publications	2 505,313	6 171,829
Autres Créiteurs divers	1 546,817	952,742
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	721,500
Total	13 267,067	16 373,112

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements au 31/12/2021 s'élèvent, à **12 084,358 dinars**, contre **12 076,558 dinars** au 31/12/2020, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	11 412,992	11 405,621
Rémunération du dépositaire	671,366	670,937
Total	12 084,358	12 076,558

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **14 723,087 dinars** au 31/12/2021, contre **16 123,792 dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	564,143	563,732
Impôts et Taxes	52,250	46,584
Rémunération CAC	2 088,530	2 220,333
Jetons de présence	5 391,756	5 999,838
Publicité et Publications	5 413,362	6 287,831
Charges Diverses	1 213,046	1 005,474
Total	14 723,087	16 123,792

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Le solde de ce poste présente un solde de **8 776,744 dinars** au 31/12/2021 contre un solde de **1 220,984** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Autres créances d'exploitation	14,629	0,000
Sommes à l'encaissement	8 762,115	1 220,984
Total	8 776,744	1 220,984

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31/12/2021** se détaillent comme suit :

	2021	2020
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant (en nominal)	518 500,000	518 200,000
Nombre de titres émis	5 185	5 182
Nombre d'actionnaires	12	12
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	1 344 100,000	2 393 400,000
Nombre de titres émis	13 441	23 934
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	1 325 900,000	2 393 100,000
Nombre de titres rachetés	13 259	23 931
Capital au 31 Décembre	586 634,869	554 652,315
Montant (en nominal)	536 700,000	518 500,000
Sommes non Capitalisables (1)	57 116,347	35 653,042
Sommes capitalisées (2)	-7 181,478	499,273
Nombres de titres	5 367	5 185
Nombre d'actionnaires	15	12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à 57 116,347 Dinars au 31/12/2021 contre 35 653,042 Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	35 653,042	61 153,023
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	20 938,872	-19 328,208
§ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 296,817	-26 144,079
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-4 218,344	9 256,540
§ Frais de négociation de titres	-139,601	-2 440,669
2- Régularisation des sommes non capitalisables	524,433	-6 171,773
§ Aux émissions	114 671,424	131 661,639
§ Aux rachats	-114 146,991	-137 833,412
Total des sommes non capitalisables	57 116,347	35 653,042

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **-7 181,478 Dinars** contre **499,273 Dinars** au 31/12/2020, se détaillant comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	499,273	5 442,857
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	-7 437,221	-4 943,873
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-243,530	0,289
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-17 985,142	2 304,647
<input type="checkbox"/> Aux rachats	17 741,612	-2 304,358
Total des sommes capitalisées	-7 181,478	499,273

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	-7 828,331
Régularisation du résultat capitalisable	391,110
Sommes capitalisées – Exercice 2020	-7 437,221

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Résultat capitalisable de l'exercice	-751,094	-7 828,331
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-55,860	391,110
Sommes capitalisables	-806,954	-7 437,221

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
• Revenus des placements	4,855	3,929	5,506	4,046	4,429
• Charges de gestion des placements	-2,252	-2,329	-2,946	-2,668	-1,227
• Revenus net des placements	2,603	1,600	2,560	1,378	3,202
• Autres charges d'exploitation	-2,743	-3,110	-3,693	-2,976	-2,261
• Résultat d'exploitation	-0,140	-1,510	-1,133	-1,598	0,941
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,010	0,075	0,179	0,051	0,041
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-0,150	-1,434	-0,954	-1,547	0,982
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,010	-0,075	-0,179	-0,051	-0,041
• Variation des +/- values potentielles/titres	4,713	-5,042	-5,684	-1,680	3,187
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,786	1,785	-2,101	7,730	3,571
• Frais de négociation de titres	-0,026	-0,471	-0,372	-0,439	-0,337
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	3,901	-3,728	-8,157	5,611	6,421
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,761	-5,238	-9,290	4,012	7,362
• Résultat non capitalisable de l'exercice	3,901	-3,728	-8,157	5,611	6,421
• Régularisation du résultat non capitalisable	-0,135	-1,197	0,924	-0,526	-0,256
• Sommes non capitalisables de l'exercice	3,766	-4,925	-7,233	5,085	6,165
• Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	109,154	105,538	111,897	120,083	116,546

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	2,137%	2,142%	2,142%	2,142%	1,000%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,603%	2,860%	2,686%	2,389%	1,843%
Résultat capitalisable de l'exercice/ Actif net moyen	-0,133%	-1,389%	-0,824%	-1,283%	0,767%
Actif net moyen	565 533,764	563 719,752	712 536,749	789 817,643	752 655,608

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEUR ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV OPPORTUNITY. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV et ce, suite à l'opération de fusion absorption de BIAT CAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV OPPORTUNITY, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV OPPORTUNITY » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2021, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPC et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

- **Autres obligations légales et réglementaires :**

Au 31 Décembre 2021, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 09 Octobre 2021. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 14 avril 2022

Le Commissaire aux comptes

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV OPPORTUNITY » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

1. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de gestion avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle, la SICAV OPPORTUNITY confie sa gestion commerciale, administrative, comptable et financière à cette dernière, moyennant une rémunération annuelle au taux de 1,70% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,7% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, cette convention exclut les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté, qui seront supportées par la SICAV.

Ces mises à jour ont été décidées par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de cinq années renouvelables par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de gestion se sont élevés à 11 412,992 DT.

2. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de dépôt avec la « BIAT », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013 en vertu de laquelle, SICAV OPPORTUNITY confie à ladite banque la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds lui appartenant, moyennant une rémunération annuelle au taux de 0,10% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,1% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Cette mise à jour a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de dépôt se sont élevés à 671,366 DT.

3. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de distribution avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle la SICAV OPPORTUNITY confie à cette dernière la distribution de ses titres, sans aucune rémunération à cet effet.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni en date du 22/11/2017 et a pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, les frais de distribution au titre de l'exercice 2021 sont nuls.

4. La « SICAV OPPORTUNITY » et la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), en sa qualité de gestionnaire de la SICAV et de distributeur de ses titres, ont conclu en date du 25 décembre 2017 deux conventions de distribution avec la « BIAT » d'une part et avec la société « BIATCAPITAL » d'autre part, qui remplacent les anciennes conventions conclues en date du 23 décembre 2013, moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,2% TTC) calculée sur l'actif net et au prorata de leur distributions. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et réglées par elle.

Ces mises à jour tiennent compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » réuni en date du 22/11/2017 et ont pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV OPPORTUNITY » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV OPPORTUNITY » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

5. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2021 totalisent un montant brut de 5 391,756 DT. De même, le montant payé en 2021 au titre des jetons de présence de l'exercice 2020 s'est élevé à 6 000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2022

Le Commissaire aux comptes

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	214 702 142,313	157 190 281,904
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		39 623 838,197	39 725 126,872
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		163 487 242,462	102 640 806,475
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		11 591 061,654	14 824 348,557
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	75 710 731,561	141 150 481,415
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	66 063 068,774	141 150 192,230
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	9 647 662,787	289,185
AC3	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	1 689 305,852	0,000
TOTAL ACTIF			292 102 179,726	298 340 763,319
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	318 997,493	129 652,173
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 690 741,023	85 480,619
TOTAL PASSIF			3 009 738,516	215 132,792
ACTIF NET			289 092 441,210	298 125 630,527
CP1	CAPITAL	CP1	274 503 202,417	283 556 794,334(*)
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	14 589 238,793	14 568 836,193(*)
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		16 518 165,308	13 337 684,029
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-1 928 926,515	1 231 152,164
ACTIF NET			289 092 441,210	298 125 630,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			292 102 179,726	298 340 763,319

**ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

		Exercice clos le	Exercice clos le	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		31/12/2021	31/12/2020	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	10 181 844,991	8 382 335,022
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 499 270,816	2 674 800,170
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		7 057 074,273	5 302 347,065
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		625 499,902	405 187,787
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8 330 960,960	6 642 607,418
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		889 703,210	971 802,014
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 423 169,292	3 815 485,171
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		2 157 310,638	1 838 287,893
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		1 860 777,820	17 032,340
REVENUS DES PLACEMENTS			18 512 805,951	15 024 942,440
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 590 758,137	-1 342 462,675
REVENU NET DES PLACEMENTS			16 922 047,814	13 682 479,765
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-403 882,506	-344 795,736
RESULTAT D'EXPLOITATION			16 518 165,308	13 337 684,029
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 928 926,515	1 231 152,164
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			14 589 238,793	14 568 836,193
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 928 926,515	-1 231 152,164
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		162 745,680	288 440,192
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		322 782,308	197 199,155
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			17 003 693,296	13 823 323,376

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

		Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	17 003 693,296	13 823 323,376
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	16 518 165,308	13 337 684,029
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	162 745,680	288 440,192
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	322 782,308	197 199,155
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-26 036 882,613	50 191 054,530
	SOUSCRIPTIONS	255 843 237,060	274 576 206,116
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	183 953 000,000	207 046 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	305 603,849	-182 653,815
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	65 889 256,822	60 005 420,491
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	5 695 376,389	7 707 239,440
	RACHATS	-281 880 119,673	-224 385 151,586
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-201 708 000,000	-169 046 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-335 616,847	129 268,469
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-72 212 199,922	-48 992 332,779
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-7 624 302,904	-6 476 087,276
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 033 189,317	64 014 377,906
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	298 125 630,527	234 111 252,621
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	289 092 441,210	298 125 630,527
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 197 237	1 817 235
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	2 019 687	2 197 237
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	135,682	128,828
B-	FIN DE L'EXERCICE	143,137	135,682
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5,49%	5,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2021. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif net
Obligations de sociétés		37 952 400,000	39 623 838,197	13,71%
AMEN BANK 2021/1 SUB	30 000	3 000 000,000	3 144 471,689	1,09%
ATB 2007/1 (25ans)	3 000	132 000,000	137 263,176	0,05%
ATB SUB 2017 A	78 000	6 161 600,000	6 492 333,974	2,25%
ATL 2015/1	10 000	200 000,000	205 918,685	0,07%
ATL 2015/2 C	10 000	400 000,000	421 063,014	0,15%
ATL 2016/1	10 000	400 000,000	412 773,699	0,14%
ATL 2017/1 A	5 000	100 000,000	104 832,000	0,04%
ATL 2018/1 B	10 000	400 000,000	412 418,707	0,14%
ATL 2019/1 A	5 000	300 000,000	301 983,123	0,10%
ATL 2021-1 A	10 000	1 000 000,000	1 002 524,932	0,35%
ATL SUB 2017	20 000	1 200 000,000	1 215 999,123	0,42%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	600 000,000	620 922,740	0,21%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	200 000,000	202 071,233	0,07%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	800 000,000	829 919,036	0,29%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A	10 000	800 000,000	806 290,411	0,28%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	198 800,000	207 484,712	0,07%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	400 000,000	410 939,178	0,14%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	200 000,000	210 194,411	0,07%
BH SUB 2021-2 C	20 000	2 000 000,000	2 029 518,904	0,70%
BH SUB 2016-1	10 000	400 000,000	415 780,822	0,14%
BH SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	836 949,736	0,29%
BNA SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	820 784,226	0,28%
BNA SUB 2017-1 A	5 000	100 000,000	103 568,219	0,04%
BTE 2016 A	5 000	100 000,000	105 530,740	0,04%
CIL 2016/2	20 000	400 000,000	421 041,096	0,15%
CIL 2017-1	30 000	600 000,000	618 789,699	0,21%
MEUBLATEX 2015	9 000	360 000,000	371 459,192	0,13%
MODERN LEASING SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	836 800,414	0,29%
STB 2020-1 A	20 000	1 600 000,000	1 695 736,986	0,59%
TL 2015-2 B	20 000	800 000,000	841 174,795	0,29%
TL 2017-2 B	50 000	4 000 000,000	4 235 081,644	1,46%
TL SUB 2018 A	10 000	600 000,000	640 992,374	0,22%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000,000	1 070 615,417	0,37%
TLF 2019/1A	10 000	600 000,000	621 964,395	0,22%
TLF 2021/1	23 000	2 300 000,000	2 427 625,425	0,84%
TLF SUB 2020	20 000	2 000 000,000	2 151 419,178	0,74%
TLF SUB 2021/1	20 000	2 000 000,000	2 027 923,288	0,70%
UIB SUB 2016/A	10 000	200 000,000	211 677,804	0,07%
AC1-B Emprunts d'Etat		156 567 266,000	163 487 242,462	56,55%
Obligations d'Etat		47 000 000,000	48 350 239,124	16,72%
Emprunt national T1 2021	250 000	25 000 000,000	25 887 232,877	8,95%
Emprunt national T2 2021	170 000	17 000 000,000	17 419 699,726	6,03%
Emprunt national T3 2021	50 000	5 000 000,000	5 043 306,521	1,74%
Bons du Trésor Assimilables		109 567 266,000	113 690 748,797	39,33%
BTA 6% AVRIL 2024	4 070	3 925 686,000	4 067 091,041	1,41%
BTA 6% JANVIER 2024	11 700	11 231 180,000	11 776 742,740	4,07%
BTA 6% JUIN 2023	5 195	4 957 550,000	5 094 185,616	1,76%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,411	2,44%
BTA 6,3 MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 913 395,425	3,08%
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 375 746,712	1,86%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,438	2,57%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,066	4,62%

BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 200 834,822	8,72%
BTA 6.5 % JUIN 2025 (1)	5 000	4 662 500,000	4 821 015,069	1,67%
BTA 7.5 % JANVIER 2028 (1)	15 600	14 243 300,000	15 143 431,397	5,24%
BTA 7.50% DECEMBRE 2028 (1)	5 980	5 398 950,000	5 448 577,060	1,88%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			1 446 254,540	0,50%
AC1-C Titre des OPCVM		11 446 705,396	11 591 061,654	4,01%
SICAV TRESOR	92 610	9 446 653,460	9 586 246,320	3,32%
SICAV AXIS TRESORERIE	18 245	2 000 051,936	2 004 815,335	0,69%
Total du portefeuille titres		205 966 371,396	214 702 142,313	74,27%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **165 953,800 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **1 446 254,540 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2020	150 368 266,748	5 228 196,202	1 593 818,954	157 190 281,904	
Acquisitions de l'exercice					
- Obligations de sociétés	10 300 000,000			10 300 000,000	
- Emprunts national	47 000 000,000			47 000 000,000	
- Emprunts d'Etat (BTA)	29 503 215,460			29 503 215,460	
- Autres Valeurs (OPCVM)	13 991 361,032			13 991 361,032	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Remboursement / Obligations de sociétés	-10 352 000,000			-10 352 000,000	0,000
- Remboursement / Emprunt National	0,000			0,000	0,000
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-17 645 149,460			-17 645 149,460	301 301,360
- Cessions des autres valeurs (OPCVM)	-17 199 322,386			-17 199 322,386	30 279,817
Variation des plus ou moins- values latente			162 745,646	162 745,646	
Variations des intérêts courus		1 751 010,117		1 751 010,117	
Soldes au 31/12/2021	205 966 371,394	6 979 206,319	1 756 564,600	214 702 142,313	331 581,177

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **10 181 844,991 Dinars** au 31/12/2021 contre **8 382 335,022 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	2 499 270,816	2 674 800,170
Intérêts courus	-49 288,674*	-220 009,288
Intérêts échus	2 548 559,490	2 894 809,458
Revenus des Emprunts d'Etat	7 057 074,273	5 302 347,065
Intérêts courus	1 711 815,229	-253 206,553
Intérêts échus	5 345 259,044	5 555 553,618
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	625 499,902	405 187,787
Dividendes	625 499,902	405 187,787
Total	10 181 844,991	8 382 335,022

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **66 063 068,774 Dinars**, contre **141 150 192,230 Dinars** au 31/12/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	29 161 777,336
Certificats de Dépôt	26 484 552,999	82 449 239,553
Autres placements (Dépôt à terme)	15 003 813,698	21 523 064,316
Prise en pension livrée	24 574 702,077	8 016 111,025
Total	66 063 068,774	141 150 192,230

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				26 457 391,365	26 484 552,998	9,16%
CDP 10J 01/01/2022	7,25	BIAT	10	4 991 960,635	5 000 000,000	1,73%
CDP 10J 02/01/2022	7,25	BIAT	6	2 995 176,381	2 999 516,764	1,04%
CDP 10J 03/01/2022	7,25	BIAT	8	3 993 568,508	3 998 711,630	1,38%
CDP 10J 04/01/2022	7,25	BIAT	9	4 492 764,571	4 497 826,313	1,56%
CDP 10J 05/01/2022	7,25	BIAT	4	1 996 784,254	1 998 712,149	0,69%
CDP 10J 06/01/2022	7,25	BIAT	2	998 392,127	999 195,255	0,35%
CDP 10J 09/01/2022	7,25	BIAT	9	4 492 764,571	4 494 209,329	1,55%
CDP 10J 10/01/2022	7,25	BIAT	5	2 495 980,318	2 496 381,558	0,86%

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme				15 000 000,000	15 003 813,698	5,19%
DAT 90J 30/03/2022	7,25	BIAT	1	9 000 000,000	9 002 860,274	3,11%
DAT 90J 31/03/2022	7,25	BIAT	1	6 000 000,000	6 000 953,425	2,08%

AC2-A-3 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Pension livrée				24 496 692,886	24 574 702,077	8,50%
Prise en pension livrée 2731 BTA 7.3% décembre 2027 20J- 12/01/2022	7,50	AB	23/12/2021	2 499 957,400	2 504 644,820	0,87%
Prise en pension livrée 4215 BTA 7.4% Février 2030 20-J-13/01/2022	7,50	AB	24/12/2021	3 999 422,959	4 006 088,664	1,39%
Prise en pension livrée 2104 BTA 7.4% Février 2030 18J-14/01/2022	7,50	AB	27/12/2021	1 999 774,181	2 001 857,279	0,69%
Prise en pension livrée 6330 BTA 7.4% Février 2030 30J-19/01/2022	7,50	AB	20/12/2021	5 999 218,479	6 014 216,525	2,08%
Prise en pension livrée 5483 BTA 8.0% Novembre 2030 90J- 24/02/2022	7,50	AB	26/11/2021	4 999 144,027	5 036 637,607	1,74%
Prise en pension livrée 5167 BTA 6.5% Juin 2025 30J-19/01/2022	7,25	BT	20/12/2021	4 999 175,840	5 011 257,182	1,73%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **9 647 662,787 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **1 689 305,852 Dinars** représentant les sommes à recouvrer au titre des souscriptions.

PR- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **8 330 960,960 Dinars** au 31/12/2021 contre **6 642 607,418 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	889 703,210	971 802,014
Intérêts courus	-791 764,315 *	529 012,795
Intérêts échus	1 681 467,525	442 789,219
Revenus des Certificats de Dépôt	3 423 169,292	3 815 485,171
Intérêts courus	-100 129,107	69 748,782
Intérêts échus	3 523 298,399	3 745 736,389
Revenus des dépôts à Terme	2 157 310,638	1 838 287,893
Intérêts courus	-178 282,957 *	-358 840,119 *
Intérêts échus	2 335 593,595	2 197 128,012
Revenus de prises en pension livrée	1 860 777,820	17 032,340
Intérêts courus	60 976,851	17 032,340
Intérêts échus	1 799 800,969	0,000
Total	8 330 960,960	6 642 607,418

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **3 009 738,516 Dinars** contre **215 132,792 Dinars** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	318 997,493	129 652,173
PA 2	Autres créditeurs divers	2 690 741,023	85 480,619
Total		3 009 738,516	215 132,792

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **318 997,493 Dinars** contre **129 652,173 Dinars** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	134 167,260	51 860,868
Dépositaire	50 662,973	25 930,437
Distributeurs	134 167,260	51 860,868
Total	318 997,493	129 652,173

PA 2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2021 à **2 690 741,023 Dinars** contre **85 480,619 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	6 421,995	20 515,494
Redevance CMF	25 210,962	25 930,153
Rémunération CAC	28 124,774	25 960,323
Jetons de présence	8 048,511	5 999,286
Provision pour charges diverses	4 682,446	7 075,363
Sommes à payer au titre de rachats	2 618 252,335	0,000
Total	2 690 741,023	85 480,619

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021 à **1 590 758,137 Dinars** contre **1 342 462,675 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	636 303,252	536 985,066
Rémunération du dépositaire	318 151,633	268 492,543
Rémunération des distributeurs	636 303,252	536 985,066
Total	1 590 758,137	1 342 462,675

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **403 882,506 Dinars** contre **344 795,736 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Autres charges d'exploitation		
Redevance CMF	318 146,874	268 489,790
Impôts et Taxes	45 073,462	39 579,602
Rémunération CAC	27 130,815	24 747,804
Jetons de Présence	5 993,114	5 999,838
Publicité et Publication	6 017,129	4 727,471
Diverses charges d'exploitation	1 521,112	1 251,231
Total	403 882,506	344 795,736

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01 (en nominal)	2021	2020
· Montant	219 723 700,000	181 723 500,000
· Nombre de titres émis	2 197 237	1 817 235
· Nombre d'actionnaires	4 760	4 722
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	183 953 000,000	207 046 200,000
· Nombre de titres émis	1 839 530	2 070 462
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	201 708 000,000	169 046 000,000
· Nombre de titres rachetés	2 017 080	1 690 460
Capital au 31/12	274 503 202,417	283 556 794,334
· Montant en nominal	201 968 700,000	219 723 700,000
· Sommes non capitalisables (1)	609 039,231	153 524,241
· Sommes capitalisées (2)	71 925 463,186	63 679 570,093
· Nombre de titres	2 019 687	2 197 237
· Nombre d'actionnaires	2 673	4 760

Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2021 à **609 039,231 Dinars** et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	153 524,241	-278 729,760
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	485 527,988	485 639,347
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	162 745,680	288 440,192
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	322 782,308	197 199,155
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-30 012,998	-53 385,346
<input type="checkbox"/> Aux émissions	305 603,849	-182 653,815
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-335 616,847	129 268,469
Total des sommes non capitalisables	609 039,231	153 524,241

(1) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **71 925 463,186 Dinars** et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	63 679 570,093	40 326 591,700
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	14 568 836,193*	12 339 890,681
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-6 322 943,100	11 013 087,712
<input type="checkbox"/> Aux émissions	65 889 256,822	60 005 420,491
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-72 212 199,922	-48 992 332,779
Total des sommes capitalisées	71 925 463,186	63 679 570,093

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	13 337 684,029
Régularisation du résultat capitalisable	1 231 152,164
Sommes capitalisées – Exercice 2020	14 568 836,193

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Résultat capitalisable de l'exercice	16 518 165,308	13 337 684,029
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-1 928 926,515	1 231 152,164
Sommes capitalisables	14 589 238,793	14 568 836,193

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	9,166	6,838	8,274	7,009	5,311
Charges de gestion des placements	-0,788	-0,611	-0,683	-0,640	-0,547
Revenu net des placements	8,379	6,227	7,590	6,369	4,764
Autres charges d'exploitation	-0,200	-0,157	-0,177	-0,165	-0,368
Résultat d'exploitation	8,179	6,070	7,413	6,204	4,396
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,955	0,560	-0,623	-0,452	0,147
Sommes capitalisables de l'exercice	7,224	6,631	6,790	5,752	4,543
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,955	-0,560	0,623	0,452	-0,147
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,081	0,131	0,311	0,193	0,237
Plus ou moins-valeurs réalisées / cession de titres	0,160	0,090	-0,066	0,068	-0,133
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,002	0,000
+/- valeurs sur titres et frais de négociations	0,240	0,221	0,245	0,259	0,104
Résultat net de l'exercice	8,419	6,291	7,658	6,463	4,500
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,240	0,221	0,245	0,259	0,104
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,009	0,002	-0,016	-0,016	0,007
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,232	0,223	0,229	0,243	0,111
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	143,137	135,682	128,828	121,808	115,812

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,127%	0,128%	0,130%	0,129%	0,336%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	5,194%	4,968%	5,427%	4,846%	4,019%
Actif net moyen (en DT)	318 053 907,742	268 489 034,622	248 244 423,446	248 200 889,207	219 779486,549

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEUR ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1er janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.2** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 23 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de gestion se sont élevés à 636 303,252 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de dépôt se sont élevés à 318 151,633 DT.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2021 se sont élevés à 636 303,252 DT et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

Distributeur	Montant au 31.12.2021
TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	52 937,357
BIAT	501 396,063
TUNISIE VALEURS	81 969,832
Total	636 303,252

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2021 totalisent un montant brut de 5 993,114 DT. De même, le montant payé en 2021 au titre des jetons de présence de l'exercice 2020 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 18 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021 (Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	888 143	755 929
Actions et droits rattachés		39	37
Obligations et valeurs assimilées		888 104	755 892
Placements monétaires et disponibilités		227 402	195 092
Placements monétaires	5	227 402	195 092
Créances d'exploitation		3	3
TOTAL ACTIF		1 115 548	951 024
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 359	2 333
Autres créditeurs divers	7	1 055	1 718
TOTAL PASSIF		3 414	4 051
ACTIF NET			
Capital	8	1 075 342	915 083
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		36 792	31 890
ACTIF NET		1 112 134	946 973
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 115 548	951 024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		2021	2020
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>39 430</u>	<u>58 060</u>
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 427	58 060
Revenus des placements monétaires	10	<u>8 102</u>	<u>7 777</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>47 532</u>	<u>65 837</u>
Charges de gestion des placements	11	(10 511)	(14 468)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>37 021</u>	<u>51 369</u>
Autres charges	12	(1 434)	(1 861)
Contribution sociale de solidarité		(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>35 387</u>	<u>49 308</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 405	(17 418)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>36 792</u>	<u>31 890</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 405)	17 418
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 945	(5 361)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 924	12 958
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>41 256</u></u>	<u><u>56 905</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>31 Décembre</i>	
	2021	2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	41 256	56 905
Résultat d'exploitation	35 387	49 308
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 945	(5 361)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 924	12 958
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	123 906	(918 153)
Souscriptions		
- Capital	684 659	102 760
- Régularisation des sommes non distribuables	25 176	4 091
- Régularisation des sommes distribuables	9 707	1 657
Rachats		
- Capital	(566 477)	(968 531)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 857)	(39 056)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 302)	(19 075)
VARIATION DE L'ACTIF NET	165 162	(861 249)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	946 973	1 808 221
En fin de l'exercice	1 112 134	946 973
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	14 944	29 688
En fin de l'exercice	16 874	14 944
VALEUR LIQUIDATIVE	65,908	63,368
TAUX DE RENDEMENT	4,01%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;

- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « SICAV PLUS » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021, à D : 888.143 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	39	0,00%
TPR	9	27	39	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		841 072	888 104	79,86%
Obligations des sociétés		193 334	201 158	18,09%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	60 000	62 007	5,58%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 145	0,91%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	20 000	21 115	1,90%
BTE 2010 B	600	27 000	27 367	2,46%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	5 103	5 470	0,49%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	14 400	14 912	1,34%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	31 831	34 700	3,12%
UIB 2011/1 TR B	500	25 000	25 442	2,29%
Bons du Trésor Assimilables		542 338	580 417	52,19%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	100 484	9,04%
BTA 11/02/2022 6%	45	42 638	46 868	4,21%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	142 741	12,83%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 368	9,02%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 489	5,17%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	132 467	11,91%
Emprunt National		105 400	106 529	9,58%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CA TF	11 000	105 400	106 529	9,58%
Total		841 099	888 143	79,86%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,61%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	714 159	24 342	17 428	755 929	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
BTA	126 685			126 685	
Emprunt national	105 400			105 400	
Titres OPCVM	47 865			47 865	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(82 611)			(82 611)	349
BTA	(20 845)			(20 845)	1 122
Titres OPCVM	(47 865)			(47 865)	423
Emprunt national	(1 689)			(1 689)	31
<u>* Variation des plus ou moins-values latentes</u>					
			3 945	3 945	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>					
		1 330		1 330	
Soldes au 31 décembre 2021	841 099	25 672	21 372	888 143	1 924

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 227.402, contre D : 195.092 au 31.12.2020, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Dépôt à vue		226 459	227 402	20,45%
Amen bank pasteur		226 459	227 402	20,45%
Total général		226 459	227 402	20,45%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,38%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à D : 2.359, contre D : 2.333 au 31.12.2020 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Montant HT	2 332	2 307
TVA	443	438
Total TTC	2 775	2 745
Retenue à la source	416	412
Net à payer	2 359	2 333

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à D : 1.054, contre D : 1.718 au 31.12.2020, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	94	82
Retenues à la source à payer	416	412
Contribution sociale de solidarité	200	200
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	330	1 014
TCL	15	11
Total	1 055	1 718

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	915 083
Nombre de titres	14 944
Nombre d'actionnaires	421

Souscriptions réalisées

Montant	684 659
Nombre de titres émis	11 181
Nombre d'actionnaires nouveaux	421

Rachats effectués

Montant	(566 477)
Nombre de titres rachetés	(9 251)
Nombre d'actionnaires sortants	(58)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1 924
Régularisation des sommes non distribuables	201
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	31 890
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	4 118

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 342
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2021.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 39.430, contre D : 58.060 au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

	2021	2020
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>		
- dividendes	3	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	14 202	23 479
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , Emprunt National)	25 225	34 580
TOTAL	39 430	58 060

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à D : 8.102, contre D : 7.777 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	2021	2020
Intérêts des dépôts à vue	3 017	4 226
Intérêts des BTCT	5 085	3 551
TOTAL	8 102	7 777

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2021 à D : 10.511, contre D : 14.468 au 31 décembre 2020, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2021 à D : 1.434, contre D : 1.861 au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

	2021	2020
Redevance CMF	1 051	1 447
TCL	123	190
Autres	260	224
Total	1 434	1 861

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	2,817	4,406	3,397	3,160	2,756
Charges de gestion des placements	(0,623)	(0,968)	(0,706)	(0,721)	(0,656)
Revenus net des placements	2,194	3,437	2,691	2,440	2,100
Autres charges	(0,085)	(0,125)	(0,095)	(0,087)	(0,077)
Contribution conjoncturelle					
Contribution sociale de solidarité	-	-	-	-	(0,160)
	(0,012)	(0,013)	(0,007)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	2,097	3,300	2,590	2,353	1,863
Régularisation du résultat d'exploitation	0,083	(1,166)	(0,402)	(0,478)	(0,289)
Sommes distribuables de l'exercice	2,180	2,134	2,187	1,875	1,575
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,234	(0,359)	0,240	0,078	0,095
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,114	0,867	0,131	0,298	0,172
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,348	0,508	0,371	0,376	0,267
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,445	3,808	2,960	2,729	2,130
Résultat non distribuables de l'exercice	0,348	0,508	0,371	0,376	0,267
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	(0,182)	(0,057)	(0,070)	(0,041)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,360	0,327	0,314	0,306	0,225
Valeur liquidative	65,908	63,368	60,907	58,406	56,225
Ratios de gestion des placements					
Charges de Gestion des Placements / actif net moyen	0,96%	1,56%	1,18%	1,26%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,20%	0,16%	0,15%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,43%	3,67%	3,27%	2,85%

Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.115.548, un actif net de D : 1.112.134 et un bénéfice de D : 41.256.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 11 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2022. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Karim DEROUCHE (FINOR).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		510 797	502 387
Moins : amortissements		(348 553)	(322 313)
	6	<u>162 244</u>	<u>180 074</u>
Immobilisations corporelles		12 929 063	12 290 777
Moins : amortissements		(6 302 654)	(5 661 725)
	6	<u>6 626 409</u>	<u>6 629 052</u>
Immobilisations financières	7	64 466	63 188
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>6 853 119</u>	<u>6 872 314</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>6 853 119</u>	<u>6 872 314</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		4 839 247	3 465 424
Moins : Provisions		(8 138)	(7 555)
	8	<u>4 831 109</u>	<u>3 457 869</u>
Clients et comptes rattachés		6 975 714	6 342 903
Moins : Provisions		(547 281)	(485 966)
	9	<u>6 428 433</u>	<u>5 856 937</u>
Autres actifs courants	10	2 359 031	1 918 344
Placements et autres actifs financiers		166 483	161 536
Liquidités et équivalents de liquidités	11	683 148	2 120 701
<u>Total des actifs courants</u>		<u>14 468 204</u>	<u>13 515 387</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>21 321 323</u>	<u>20 387 701</u>

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		5 561 635	5 561 635
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 367 801	1 270 289
Actions propres		(67 144)	(67 144)
Autres capitaux propres		6 353	10 850
Résultats reportés		2 072 317	2 387 785
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		10 394 002	10 616 455
		<hr/>	<hr/>
Résultat consolidé		1 841 520	1 056 402
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	12	12 235 522	11 672 857
		<hr/>	<hr/>
<u>Intérêts minoritaires</u>	13	30 413	37 210
		<hr/>	<hr/>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées		1 031 606	1 412 048
Provisions		318 028	301 028
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des passifs non courants</u>	14	1 349 634	1 713 076
		<hr/>	<hr/>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 966 476	3 971 679
Autres passifs courants	16	2 633 641	2 270 995
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	1 105 637	721 884
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des passifs courants</u>		7 705 754	6 964 558
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des passifs</u>		9 055 388	8 677 634
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		21 321 323	20 387 701

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	23 303 969	18 623 420
Autres produits d'exploitation		35 806	55 937
Production immobilisée		7 296	54 098
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>23 347 071</u>	<u>18 733 455</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	8	(72 466)	(64 635)
Achats consommés	19	13 914 716	10 511 877
Charges de personnel	20	3 897 810	3 622 499
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	818 425	1 009 337
Autres charges d'exploitation	22	2 369 369	2 111 311
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>20 927 854</u>	<u>17 190 389</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>2 419 217</u>	<u>1 543 066</u>
Charges financières nettes	23	(199 966)	(243 428)
Produits des placements	24	19 769	5 318
Autres gains ordinaires	25	33 423	85 835
Autres pertes ordinaires	26	(25 119)	(51 324)
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>		<u>2 247 324</u>	<u>1 339 467</u>
Impôt sur les sociétés		(386 845)	(262 731)
Contribution sociale de solidarité		(25 753)	(16 618)
<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>		<u>1 834 726</u>	<u>1 060 118</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	13	6 794	(3 716)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>		<u>1 841 520</u>	<u>1 056 402</u>
Résultat par action	12	0,332	0,217

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 834 726	1 060 118
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	695 565	892 675
Dotation aux provisions	21	485 181	437 306
Reprises sur provisions	21	(362 321)	(320 644)
Amortissement Subventions d'investissement		(4 500)	(4 497)
Plus-values sur cession d'immobilisations	25	(13 316)	(74 137)
Variation des :			
Stocks	8	(1 373 823)	810 666
Créances	9	(632 811)	(338 067)
Autres actifs	7 et 10	(485 927)	(242 899)
Fournisseurs et comptes rattachés	15	(4 438)	(223 650)
Autres passifs courants	16 et 17	360 471	966 141
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		498 807	2 963 012
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		(4 947)	(101 536)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	27	(324 510)	(285 839)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	28	17 498	83 863
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'investissement		(307 012)	(201 976)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	28	(1 274 358)	(692 603)
Encaissements suite à l'augmentation de capital des filiales		-	50 000
Décassements suite au rachat d'actions propres		-	(1 038)
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	14	(647 557)	(565 632)
Encaissements des crédits à court terme	17	400 000	-
Remboursements des crédits à court terme		-	(400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 521 915)	(1 609 273)
Variation de trésorerie		(1 335 067)	1 050 227
Trésorerie au début de l'exercice	11 et 17	2 018 215	967 988
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 et 17	683 148	2 018 215

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Produits d'exploitation	23 339 775	18 679 357	Coût des matières consommées	13 914 716	10 511 877			
Production immobilisée	7 296	54 098						
Production stockée	72 466	64 635						
<u>Production</u>	23 419 537	18 798 090	<u>Achats consommés</u>	13 914 716	10 511 877	<u>Marge sur coût matières</u>	9 504 821	8 286 213
Marge sur coût matières	9 504 821	8 286 213	Autres charges externes	2 170 042	1 946 473			
<u>Sous total</u>	9 504 821	8 286 213	<u>Sous total</u>	2 170 042	1 946 473	<u>Valeur ajoutée brute</u>	7 334 779	6 339 740
Valeur ajoutée brute	7 334 779	6 339 740	Impôts et taxes	199 327	164 838			
			Charges de personnel	3 897 810	3 622 499			
<u>Sous total</u>	7 334 779	6 339 740	<u>Sous total</u>	4 097 137	3 787 337	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	3 237 642	2 552 403
Excédent brut d'exploitation	3 237 642	2 552 403	Charges financières nettes	199 966	243 428			
Produits des placements	19 769	5 318	Dotations aux amortissements et aux provisions	818 425	1 009 337			
Autres gains ordinaires	33 423	85 835	Autres pertes ordinaires	25 119	51 324			
			Impôt sur les sociétés	386 845	262 731			
			Contribution sociale de solidarité	25 753	16 618			
<u>Sous total</u>	3 290 834	2 643 556	<u>Sous total</u>	1 456 108	1 583 438	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 834 726	1 060 118
						<u>Part des minoritaires</u>	6 794	(3 716)
						<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>	1 841 520	1 056 402

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « intérieurs »

1.1 Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « *intérieurs* » est composé de cinq sociétés spécialisées principalement dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1998 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.561.635 divisé en 5.561.635 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

La société a cédé depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite en 2019, par la cessation de son activité.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 218.880.000 Francs CFA divisé en 21.888 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

- La société « TALOS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017.

Elle a pour objet le commerce de détail en ligne et au magasin de tout genre de meubles, matériel informatique, consommable, matériel audiovisuel, tous accessoires et fournitures de bureau.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 450.000 divisé en 4.500 parts sociales de 100 dinars chacune.

1.2 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 35,36% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « TALOS » est détenue par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs et la Société le Mobilier Contemporain « SMC », respectivement à concurrence de 66,22% et 11,55%.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société TALOS	77,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	35,36%	Influence notable	Mise en équivalence

(*) A la clôture de l'exercice 2021, la société ne dispose pas des états financiers de cette entreprise associée.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%
- Matériel de transport acquis par leasing	33%
- Animaux de services	20%

- Stocks

Le groupe comptabilise son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique, le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

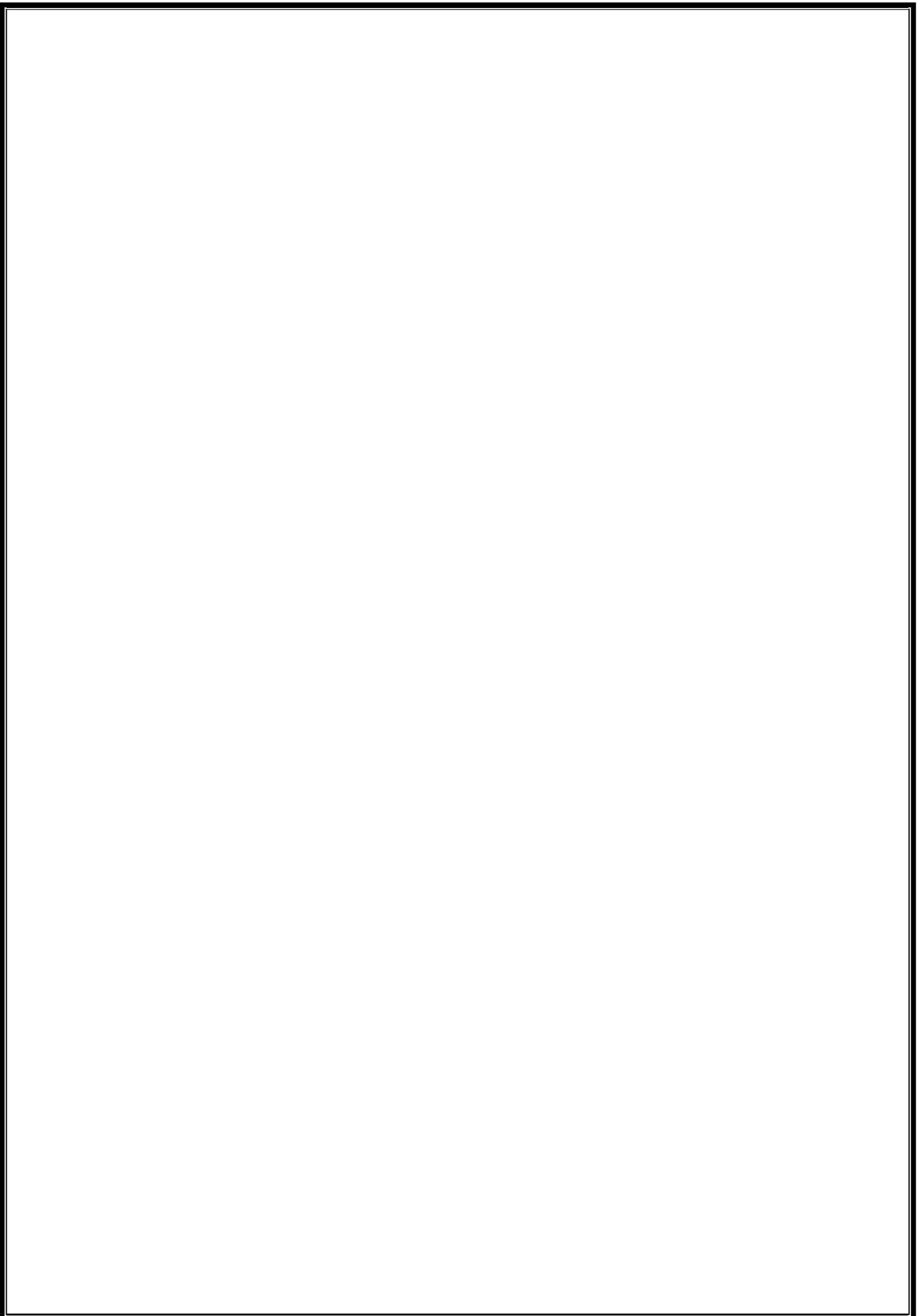
Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

POSTES	Valeurs Brutes					Amortissements					Valeurs Nettes	
	31/12/2020	Acquisitions	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2021	31/12/2020	Dotation de l'exercice	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
LOGICIELS	256 767	-	-	-	256 767	234 656	13 556	-	-	248 212	8 555	22 111
CONCESSIONS	8 796	8 410	-	-	17 206	8 796	843	-	-	9 639	7 567	-
FOND DE COMMERCE	236 824	-	-	-	236 824	78 861	11 841	-	-	90 702	146 122	157 963
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	502 387	8 410	-	-	510 797	322 313	26 240	-	-	348 553	162 244	180 074
TERRAIN	4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851	4 204 851
CONSTRUCTIONS	1 764 377	-	-	-	1 764 377	876 619	61 308	-	-	937 927	826 450	887 758
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SUR SOL D'AUTRUI	105 045	-	-	-	105 045	29 741	4 642	-	-	34 383	70 662	75 304
AGANCEMENT ET AMENAGEMENT ET INSTALLATION GENERALE	1 200 430	136 228	1 362 318	-	2 698 976	495 498	264 799	1 381 233	-	2 141 530	557 445	686 015
MATERIEL INDUSTRIEL	316 395	25 643	-	(5 000)	337 038	281 804	13 762	-	(2 016)	293 550	43 487	34 590
INSTALLATIONS TECHNIQUES	279 019	-	-	-	279 019	278 780	131	-	-	278 911	108	239
INSTALLATION GENERALE	1 362 318	-	(1 362 318)	-	-	1 381 233	-	(1 381 233)	-	-	-	-
EQUIPEMENT DE BUREAU	287 342	9 548	-	(1 198)	295 692	215 661	34 632	-	-	250 293	45 400	71 682
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	269 699	31 973	-	-	301 672	122 763	12 080	-	-	134 843	166 829	146 936
MATERIEL DE TRANSPORT	563 585	55 430	285 133	(26 380)	877 768	545 276	21 962	285 133	(26 380)	825 991	51 777	18 309
OUTILLAGE INDUSTRIEL	86 445	3 238	-	-	89 683	64 813	5 897	-	-	70 710	18 973	21 632
MATERIEL INFORMATIQUE	325 969	22 108	-	-	348 077	287 631	24 587	-	-	312 218	35 859	38 338
ANIMAUX DE SERVICE	-	2 667	-	-	2 667	-	48	-	-	-	2 619	-
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	1 492 877	355 529	(285 133)	-	1 563 273	1 081 905	225 477	(285 133)	-	1 022 249	541 024	410 972
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	32 427	28 500	-	-	60 927	-	-	-	-	-	60 927	32 427
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 290 777	670 864	-	(32 578)	12 929 063	5 661 725	669 325	-	(28 396)	6 302 654	6 626 410	6 629 052
TOTAL GENERAL	12 793 164	679 274	-	(32 578)	13 439 860	5 984 039	695 565	-	(28 396)	6 651 207	6 788 654	6 809 126



NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2021 à 64.466 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	380 350	380 350
- Prêts au personnel	62 087	68 874
- Dépôts et cautionnements	13 032	13 032
<u>Total brut</u>	<u>455 469</u>	<u>462 256</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"	(380 350)	(380 350)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(10 653)	(18 718)
<u>Total net</u>	<u>64 466</u>	<u>63 188</u>

(*) La SAM ne dispose pas des états financiers de cette société, au titre de l'exercice 2021.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition et a été provisionnée en totalité.

NOTE 8 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2021 à 4.831.109 DT, contre 3.457.869 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Matières premières	93 630	197 468
- Matières consommables	45 278	38 177
- Emballages	7 233	9 021
- Produits intermédiaires	3 512 461	2 108 268
- Marchandises	108 263	108 913
- Stocks en transit	436 809	440 470
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>4 203 674</u>	<u>2 902 317</u>
- Produits finis	635 573	563 107
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>635 573</u>	<u>563 107</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(8 138)	(7 555)
<u>Total net</u>	<u>4 831 109</u>	<u>3 457 869</u>

NOTE 9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2021 un solde net de 6.428.433 DT contre 5.856.937 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Clients ordinaires	4 953 375	5 349 153
- Clients, effets à recevoir	198 705	192 666
- Clients douteux	145 661	147 298
- Clients, retenues de garantie	12 900	13 940
- Clients, chèques impayés	64 140	57 266
- Clients, factures à établir	1 600 933	582 580
<u>Total brut</u>	<u>6 975 714</u>	<u>6 342 903</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(547 281)	(485 966)
<u>Total net</u>	<u>6 428 433</u>	<u>5 856 937</u>

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 un montant net de 2.359.031 DT contre 1.918.344 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Fournisseurs débiteurs	258 725	85 401
- Personnel, avances et prêts	118 747	130 032
- Etat, impôts et taxes	1 970 136	1 698 876
- Charges constatées d'avance	85 889	40 522
- Produits à recevoir	10 701	5 557
- Débiteurs divers	15 862	6 958
<u>Total brut</u>	<u>2 460 060</u>	<u>1 967 346</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(101 029)	(49 002)
<u>Total net</u>	<u>2 359 031</u>	<u>1 918 344</u>

(A) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

					31 Décembre	31 Décembre
					<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Etat, TVA déductible					867 430	600 925
- Etat, report d'IS					946 901	942 146
- Etat, redressement fiscal			(B)		155 805	155 805
<u>Total</u>					<u>1 970 136</u>	<u>1 698 876</u>

(B) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop perçu, soit D : 43.675.

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2021 un solde de 683.148 DT contre 2.120.701 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Banques	653 338	1 882 829
- Chèques à encaisser	10 218	6 743
- Encaissements par cartes bancaires	-	21 785
- Caisse	19 592	1 133
- Régies d'avance et accreditifs	-	208 211
<u>Total</u>	<u>683 148</u>	<u>2 120 701</u>

11.1 - Banques

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- AMEN BANK (1)	359	3 761
- UNION INTERNAT. BANK	1 166	26 002
- BIAT LA MARSА (1)	144 456	191 063
- BIAT LA MARSА (3)	232 857	279 656
- BIAT LA MARSА (2)	75 868	-
- ATTJARI BANK (1)	90 626	999 147
- ATTJARI BANK (2)	9 621	15 316
- ATTJARI BANK (3)	17 203	4 202
- BANQUE DE L'HABITAT	9 446	1 394
- BIAT (COMPTE INDISPONIBLE)	-	150 000
- BANQUE ZITOUNA	27 295	45 085
- BTS	14 545	29 036
- WIFAK BANK	29 893	138 148
- BMCE	3	19
<u>Total</u>	<u>653 338</u>	<u>1 882 829</u>

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Capital social		5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	463 469
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		11 638	6 820
- Actions propres		(67 144)	(67 144)
- Subventions d'investissement		6 353	10 850
- Résultats reportés		2 072 317	2 387 785
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat</u>		<u>10 394 002</u>	<u>10 616 455</u>
- Résultat net revenant à la société consolidante	(1)	1 841 520	1 056 402
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation</u>	(B)	<u>12 235 522</u>	<u>11 672 857</u>
- Nombre d'actions	(2)	5 540 689	4 863 738
- Résultat par action	(1)/(2)	0,332	0,217

(A) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(B) Le tableau de mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Note 12 : Les capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Réserves pour réinvestissement exonéré	Autres compléments d'apports	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	4 634 696	1 453 040	463 469	15 347	800 000	4 213	(66 106)	2 178 791	1 814 450	11 297 900
Affectation du résultat de 2019, AGO du 25 juin 2020								1 814 450	(1 814 450)	-
Distribution de dividendes, AGO du 25 juin 2020						2 607		(695 204)		(692 597)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 juin 2020	926 939							(926 939)		-
Rachat d'actions propres							(1 038)			(1 038)
Amortissement des subventions				(4 497)						(4 497)
Effet de variation du pourcentage d'intérêt								16 687		16 687
Résultat de l'exercice 2020									1 056 402	1 056 402
Solde au 31 Décembre 2020	5 561 635	1 453 040	463 469	10 850	800 000	6 820	(67 144)	2 387 785	1 056 402	11 672 857
Affectation du résultat de 2020, AGO du 18 juin 2021			92 694					963 708	(1 056 402)	-
Distribution de dividendes, AGO du 18 juin 2021						4 818		(1 279 176)		(1 274 358)
Amortissement des subventions				(4 497)						(4 497)
Résultat de l'exercice 2021									1 841 520	1 841 520
Solde au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	6 353	800 000	11 638	(67 144)	2 072 317	1 841 520	12 235 522

NOTE 13 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société "	(21)	(25)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	204	7
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU	10	7
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	3	3
- Participation des minoritaires dans le capital de la société TALOS "	100 000	100 000
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société "	(62 982)	(66 688)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " TALOS " (A)	(7 001)	3 706
<u>Total</u>	<u>30 413</u>	<u>37 210</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)	<u>(6 794)</u>	<u>3 716</u>

NOTE 14 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.349.634 DT, contre 1.713.076 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Provision pour risques et charges (A)	318 028	301 028
- Emprunts et dettes assimilées (B)	1 031 606	1 412 048
<u>Total</u>	<u>1 349 634</u>	<u>1 713 076</u>

(A) Cette provision est constituée pour couvrir entre autres, le risque lié aux contrôles fiscaux au titre de la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 (voir note 10) et la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

(B) Le tableau des emprunts et dettes assimilées est présenté ci après :

Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 1.031.606. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts et dettes assimilées se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2020		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2021	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-				
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	1 012 913	411 032	-	(402 371)	(378 302)	610 542	435 101
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	36 725	Mensuellement (2017-2022)	6 578	6 573	-	(6 577)	(6 573)	1	6 577
HANNIBAL LEASE	206 757	Mensuellement (2018-2022)	36 163	36 688	-	(36 163)	(36 688)	-	36 163
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	15 098	10 845	-	(11 933)	(10 845)	3 165	11 933
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	15 879	11 394	-	(12 548)	(11 394)	3 331	12 548
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	8 592	7 946	-	(7 846)	(7 946)	746	7 846
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	22 334	11 547	-	(12 902)	(11 547)	9 432	12 902
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	16 213	8 518	-	(9 400)	(8 518)	6 813	9 400
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	61 581	31 086	-	(33 986)	(31 086)	27 595	33 986
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	28 310	12 303	-	(13 490)	(12 303)	14 820	13 490
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	25 203	8 408	-	(9 303)	(8 408)	15 900	9 303
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	54 690	16 124	-	(17 967)	(16 124)	36 723	17 967
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	34 254	9 734	-	(10 857)	(9 734)	23 397	10 857
HANNIBAL LEASE	72 201	Mensuellement (2019-2023)	27 908	11 647	-	(13 150)	(11 647)	14 758	13 150
HANNIBAL LEASE	59 052	Mensuellement (2019-2024)	22 291	9 601	-	(10 589)	(9 601)	11 702	10 589
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	24 041	6 252	-	(7 178)	(6 252)	16 863	7 178
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	-	-	167 343	(24 494)	(30 349)	112 500	24 494
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	-	-	62 903	(8 705)	(14 259)	39 939	8 705
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	-	-	80 792	(10 225)	(16 262)	54 305	10 225
HANNIBAL LEASE	44 491	Mensuellement (2021-2026)	-	-	44 491	(5 698)	(9 719)	29 074	5 698
Total			1 412 048	609 698	355 529	(665 382)	(647 557)	1 031 606	698 112

NOTE 15 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2021 à 3.966.476 DT, contre 3.971.679 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Fournisseurs d'exploitation	1 023 156	1 129 775
- Fournisseurs étrangers	689 565	1 029 549
- Fournisseurs, effets à payer	1 961 866	1 768 466
- Fournisseurs, factures non parvenues	262 252	13 487
- Fournisseurs d'immobilisations	21 833	26 513
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	7 804	3 889
<u>Total</u>	<u>3 966 476</u>	<u>3 971 679</u>

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 2.633.641 DT contre 2.270.995 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Clients, avances et acomptes	1 296 994	583 735
- Personnel, rémunérations dues	-	19
- Crédoiteurs divers	9 130	7 877
- Etat, divers impôts et taxes	163 838	341 091
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	23 744	16 618
- CNSS	250 013	240 975
- Charges à payer	197 062	127 031
- Produits constatés d'avance	689 358	948 580
- Compte d'attente	3 502	5 069
<u>Total</u>	<u>2 633 641</u>	<u>2 270 995</u>

NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 1.105.637 DT contre 721.884 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31 Décembre	31 Décembre
		2021	2020
- Échéances à moins d'un an sur emprunts	(voir note 14)	435 101	411 032
- Échéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing	(voir note 14)	263 011	198 666
- Crédit à court terme		400 000	-
- Intérêts courus		7 525	9 700
- Banques		-	102 486
Total		1 105 637	721 884

NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.303.969 DT contre 18.623.420 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>
- Ventes locales	16 463 699	13 908 474
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	3 530 839	3 181 376
- Ventes à l'exportation	3 288 389	1 515 649
- Prestations de services	21 042	17 921
<u>Total</u>	<u>23 303 969</u>	<u>18 623 420</u>

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 13.914.716 DT contre 10.511.877 à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>
- Produits chimique	61 108	54 956
- Verrerie et Marbrerie	216 113	167 059
- Quincaillerie	846 394	542 454
- Tissu, Mousse et Cuir	419 421	362 878
- Bois et dérivée	3 251 064	2 435 543
- Produits semi-finis	1 676 245	1 046 248
- Accessoires bureaux	351 911	144 115
- Accessoires chaises	3 829 895	2 249 792
- Autres achats de marchandises	1 906 614	1 206 335
- Frais d'approche	1 812 427	842 114
- Emballages	115 030	84 905
- Sous-traitance	313 362	126 069
- Fournitures de bureau	70 794	51 092
- Carburant	219 353	182 736
- Électricité	82 420	86 088
- Autres achats d'approvisionnements	43 922	54 192
- Variation des stocks de matières premières	(1 301 357)	875 301
<u>Total</u>	<u>13 914 716</u>	<u>10 511 877</u>

NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 3.897.810 DT, contre 3.622.499 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Salaires et compléments de salaires	3 321 702	3 071 493
- Charges connexes aux salaires	576 108	551 006
<u>Total</u>	<u>3 897 810</u>	<u>3 622 499</u>

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	695 565	880 540
- Dotation aux résorptions	-	12 135
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	8 138	7 555
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	392 215	311 838
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	56 328	19 289
- Dotation aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	9 624
- Dotation aux provisions pour risques et charges	28 500	89 000
- Reprise sur provision pour dépréciation de stocks	(7 555)	-
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(330 900)	(263 895)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(4 301)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des prêts au personnel	(8 065)	-
- Reprise sur provision pour risques et charges	(11 500)	(56 749)
<u>Total</u>	<u>818 425</u>	<u>1 009 337</u>

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 2.369.369 DT, contre 2.111.311 DT en 2020. Le détail se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Locations	297 652	290 549
- Entretien et réparation	228 492	199 637
- Primes d'assurances	149 345	157 159
- Personnel extérieur à l'entreprise	712 583	599 309
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	153 773	151 593
- Transports	35 545	18 451
- Voyages et déplacements	173 562	99 297
- Réceptions	18 487	14 017
- Publicité, Publication et Relations publiques	248 635	229 192
- Frais postaux et frais de télécommunication	51 371	58 820
- Services bancaires et assimilés	59 962	44 843
- Jetons de présence	10 000	10 000
- Impôts et taxes	199 327	164 838
- Autres	30 635	73 606
<u>Total</u>	<u>2 369 369</u>	<u>2 111 311</u>

NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 199.966 DT, contre 243.428 DT en 2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	105 466	132 974
- Intérêts sur crédits à court terme	17 240	15 886
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	56 646	62 053
- Intérêts créditeurs	(13 706)	(6 978)
- Pénalités	2 680	28 244
- Pertes de change	46 091	44 919
- Gains de change	(16 451)	(37 376)
- Autres	2 000	3 706
<u>Total</u>	<u>199 966</u>	<u>243 428</u>

NOTE 24 – PRODUITS DE PLACEMENTS

La rubrique « Produits de placements » s'élève au 31 Décembre 2021 à 19.769 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Revenus des placements monétaires	19 769	5 318
<u>Total</u>	<u>19 769</u>	<u>5 318</u>

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2021 à 33.423 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	13 316	74 137
- Apurement comptes créditeurs	20 107	11 698
<u>Total</u>	<u>33 423</u>	<u>85 835</u>

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2021 à 25.119 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Pertes sur créances irrécouvrables	21 516	46 396
- Apurement comptes débiteurs	3 603	4 928
<u>Total</u>	<u>25 119</u>	<u>51 324</u>

NOTE 27 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	8 410	6 022
- Investissements en immobilisations corporelles (*)	315 335	291 847
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	26 513	14 483
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 833)	(26 513)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	3 889	3 889
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(7 804)	(3 889)
<u>Total</u>	<u>324 510</u>	<u>285 839</u>

(*) Compte non tenu des additions en immobilisations à statut juridique particulier.

NOTE 28 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	4 182	9 726
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	13 316	74 137
	<u>17 498</u>	<u>83 863</u>

NOTE 29 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(1 274 358)	(692 597)
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	-	(6)
	<u>(1 274 358)</u>	<u>(692 603)</u>

NOTE 30 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 702.180 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 967.270.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.878.132 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.245.212.

Répartition des charges communes

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 426.389.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 123.125.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs une quote-part des charges communes pour un montant de D : 332.082.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 169.732.

• Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 11.519.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 805.183.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 49.857 Euro soit D : 164.067.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 382.034.

SOCIETE TALOS

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 132.782 TTC.

Le compte client "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 129.059.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 52.296 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.268.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 12.443 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.279.

Répartition des charges communes

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 16.517.

Le compte courant associé "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 8.405.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

Cession d'une voiture

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a cédé à la société TALOS une voiture de marque "CITROËN" au prix de D : 15.000. Cette voiture a été acquise en 2015 pour un montant de D : 28.761 et elle est totalement amortie lors de la vente.

Avances en comptes courants

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

Les intérêts décomptés à ce titre en 2021, ont été de D : 48.000.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000.

Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021, constate la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération. Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain a refacturé une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Suite à la démission de Mr Hatem BEN SLIMANE de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à 65.653 DT dont un montant de 25.954 DT a été refacturé à la société, et ce au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, à partir du 1er juin 2021 et constaté en charges s'est élevé à D : 62.178.

Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2021 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 127.607 dont D : 25.271 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 31 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	400 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	3 940 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	490 695	ATTIJARI BANK					
Engagement par signature Caution	53 122	ATTIJARI BANK					
	116 139	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	659 956						

Le groupe "Intérieurs" ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « intérieurs », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 21.321.323, un résultat consolidé bénéficiaire de D : 1.841.520 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 683.148.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observations

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers consolidés « Continuité d'exploitation », qui indique que la société « BUREAU PLUS » a cédé, depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société depuis 2019.
- 2- La société « SAM » a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017. Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.
En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.
En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clé d'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale du groupe.

Tunis, le 20 Avril 2022

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-

Le groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°6593 Mardi 26 Avril 2022.

BILAN
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31.12.2021	31.12.2020
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles(*)		18 417 580	18 516 055
Moins : Amortissements (*)		-15 257 710	-14 184 886
	3.1	3 159 870	4 331 169
Immobilisations corporelles(*)		1 306 727 133	1 347 324 383
Moins : Amortissements (*)		-746 012 835	-748 621 775
Moins : Dépréciations		-4 190 775	-5 653 385
	3.2	556 523 523	593 049 223
Immobilisations financières(*)		56 885 977	56 491 710
Moins : Provisions(*)		-10 662 046	-9 966 739
	3.3	46 223 931	46 524 971
Titres mis en équivalence		2 328 411	2 365 389
Total des actifs immobilisés		608 235 735	646 270 752
Ecarts d'acquisition		5 812 360	5 812 360
Moins : Amortissements & dépréciations		-5 375 762	-5 085 444
	3.4	436 598	726 916
Impôts différés actifs IDA		13 870 569	16143968
Autres actifs non courants(*)	3.5	29 141 204	28 500 047
Total des actifs non courants		651 684 106	691641683
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		302 967 193	297 727 320
Moins : Provisions(*)		-15 086 344	-10 693 871
	3.6	287 880 849	287 033 449
Clients et comptes rattachés(*)		304 225 835	280 288 289
Moins : Provisions		-116 623 009	-103 679 612
	3.7	187 602 826	176 608 677
Autres actifs courants(*)		106 625 263	77 887 534
Moins : Provisions(*)		-5 323 672	-4 846 993
	3.8	101 301 591	73 040 541
Placements et autres actifs financiers(*)		211 718 487	104 153 288
Moins : Provisions(*)		-5 984 483	-3 097 151
	3.9	205 734 004	101 056 137
Liquidités et équivalents de liquidités(*)	3.10	276 464 858	330 389 939
Moins : Provisions(*)		-116 379	-116 379
		276 348 479	330 273 560
Total des actifs courants		1 058 867 749	968 012 364
TOTAL DES ACTIFS		1 710 551 855	1 659654047

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers et pour le besoin de la comparabilité, les soldes de ces rubriques de l'exercice 2020 ont été retraités.(Voir note explicative)

BILAN
(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31.12.2021	31.12.2020
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		247 500 000	247 500 000
Réserves		563 011 291	522 972 842
Résultat net de l'exercice		251 025 666	210 586 454
Capitaux propres part du groupe	3.11	1 061 536 957	981 059 296
Part des minoritaires dans les capitaux propres		56 369 032	56 214 468
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		10 556 291	7 621 525
Intérêts minoritaires IM	3.12	66 925 323	63 835 993
Total des capitaux propres		1 128 462 280	1 044 895 289
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes financières	3.13	23 519 369	30 283 142
Autres passifs non courants(*)	3.14	160 492 868	153 272 282
Provisions(*)	3.15	33 034 599	37719 564
Total des passifs non courants		217 046 836	221274988
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés(*)	3.16	156 967 123	137 523 433
Autres passifs courants(*)	3.17	128 996 921	150 478 742
Emprunts (part à moins d'un an)(*)	3.18	38 663 523	55 839 237
Concours bancaires (part à moins d'un an)(*)	3.18	40 415 172	49 642 358
Total des passifs courants		365 042 739	393 483 770
Total des passifs		582 089 575	614758758
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 710 551 855	1 659654047

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers et pour le besoin de la comparabilité, les soldes de ces rubriques de l'exercice 2020 ont été retraités.(Voir note explicative)

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinar tunisien)
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus(*)	3.19	1 197 117 395	1 198 581 302
Autres produits d'exploitation(*)	3.20	3 214 251	6 471 413
Productions immobilisées(*)		4 714 389	8 967 430
Total des produits d'exploitation		1 205 046 035	1 214 020 145
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis(*)		-5 049 378	8 437 505
Achats de marchandises consommées		10865346	2 909 502
Achats d'approvisionnement consommés(*)	3.21	564647593	576 439 906
Charges de personnel (*)	3.22	143 178 193	134 640 409
Dotations aux amortissements et aux provisions (*)	3.23	96 449 948	107 562 093
Autres charges d'exploitation (*)	3.24	96 323 011	95 420 266
Total des charges d'exploitation		906 414 713	925 409 681
Résultat d'exploitation	3.25	298 631 322	288 610 464
Charges financières nettes(*)	3.26	-7 448 327	-7 920 077
Produits des placements (*)	3.27	21 503 519	13 124 494
Autre gains ordinaires(*)	3.28	5 311 198	2 831 195
Autres pertes ordinaires (*)	3.29	-2 974 172	-2 606 941
Résultat des activités ordinaires avant impôts		315 023 540	294 039 135
Impôts sur les sociétés (*)	3.30	-46 153 695	-73 215 287
Contribution sociale de solidarité(*)	3.30	-2 835 559	-2 770 477
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers(*)	3.30	-4 933 326	-441 972
Quote-part de résultat des mises en équivalence		480 997	596 580
Résultat des activités ordinaires après impôt		261 581 957	218 207 979
Part du groupe		251 025 666	210 586 454
Intérêts minoritaires		10 556 291	7 621 525

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers et pour le besoin de la comparabilité, les soldes de ces rubriques de l'exercice 2020 ont été retraités.(Voir note explicative)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinar tunisien)
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	251 025 666	210 586 455
Part des intérêts minoritaires	10 556 291	7 621 525
Elim. du résultat des stés mises en équivalence	-480 997	-596 580
Dividendes reçus des mises en équivalence	585 707	395747
AJUSTEMENT POUR :		
Elim. des amortissements et provisions Dotations	99 024 288	106 960 845
Casse Bouteilles	2 912 414	2 735 862
Elim. des amortissements et provisions reprises	-3 529 705	-1 718 996
Elim. des résultats de cession	-1 732 202	-659 257
Subventions virées au résultat	0	0
Impôts différés	2 273 399	4 910107
VARIATION DES :	360 634 861	330235708
Variation des stocks et encours	-5 239 873	2 234 418
Variation des créances clients	-22 778 727	-1 109 895
Variation des autres actifs	-32 833 184	12 908 155
Variation des prêts et avances consentis	-276 660	-35 286
Variation des fournisseurs et des autres dettes	9 185 475	17 482 408
Flux de trésoreries provenant des activités de l'exploitation	308 691 892	361 715508
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-983 261	- 4 371 313
Acquisition d'immobilisations corporelles	-37 855 119	-90 191 199
Acquisition d'actifs financiers	-177 448 763	-6 445 901
Cession d'immobilisations corporelles	1 362 152	3 979 185
Cession d'actifs financiers	57 040 039	82 723 101
Total flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-157 884 952	-14306127
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Augmentation de capital	0	1 720 173
Flux Net / Emprunt et billets de trésorerie	20061592	-41668882
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-176 470 001	-160 314 943
Dividendes payés aux minoritaires	-6 597 980	-5 996 458
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-163 006389	-206260110
Variation de la trésorerie	-12199 449	141 149 271
Trésorerie d'ouverture	286299 136	145 149 865
Trésorerie de clôture	274 099 687	286 299 136

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 El Béji Caid Essebssi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires. En outre lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2020 et 2021 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

- Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

- Autres :

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours moyen boursier du mois de décembre.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 15% et 1% de CSS.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2021, le périmètre de consolidation du Groupe SFBT a connu l'augmentation de capital de la SEABG par incorporation de réserves pour 1 975 000 DT et ce, par l'émission de 197 500 actions NG (1NG /40AA).

2.18 Notes sur les données comparatives

Suite au projet d'homogénéisation, des reclassements ont été appliqués afin que chacune des filiales du groupe puisse appliquer une vision homogène des états financiers. Ceci implique pour l'année 2021, qui est une année de passage, de présenter une ouverture comparable à la clôture homogène.

Plusieurs reclassements ont été fait par filiales entre regroupement et par regroupement :

2.18.1 Immobilisations incorporelles

Désignations	Valeurs Brutes publiées	Valeurs Brutes 2020 retraitées	Retraitements d'homogénéisation	Amortissements cumulés au 31.12.2020 publiées	Amortissements cumulés au 31.12.2020 retraité	Retraitements d'homogénéisation
Invest en rech et développement	9 814	11 085	1 271	-9 814	-11 085	-1 271
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés & valeurs similaires	4 696	7 075	2 379	-4 696	-3 717	979
Logiciels	11 487 885	11 623 575	135 690	-8 945 077	-9 041 631	-96 554
Fonds commercial et droits aux bails	823 845	833 405	9 560	-723 900	-733 461	-9 561
Immobilisations incorporelles encours	1 573 216	1 627 451	54 235	-96 846	0	96 846
Avances et acomptes des immobilisations incorporelles	0	20 910	20 910			
Autres immob. Incorporelles	4 392 554	4 392 554	0	-4 394 992	-4 394 992	0
Total	18 292 010	18 516 055	224 045	-14 175 325	-14 184 886	-9 561

2.18.2 Immobilisations corporelles

Désignations	Valeurs Brutes 2020 publiées	Valeurs Brutes 2020 retraitées	Retraitements d'homogénéisation	Amortissements cumulés au 31.12.2020 publiés	Amortissements cumulés au 31.12.2020 Retraités	Retraitements d'homogénéisation
Terrains	32 336 160	32 336 160	0			
Constructions	173 505 023	176 600 912	3 095 889	-85 782 668	-85 378 945	403 723
Installations Techniques	700 503 502	731 948 351	31 444 849	-438 820 464	-460 926 230	-22 105 766
Matériel de Transport	88 960 389	89 198 187	237 798	-76 560 999	-76 794 085	-233 086
Autres immob Corporelles	107 630 107	21 121 203	-86 508 904	-70 849 406	-17 279 556	53 569 850
Actif biologique	0	15 292 324	15 292 324	0	-10 354 450	-10 354 450
Autres emballages	234 655 592	125 611 594	-109 043 998	-80 895 347	-74 415 404	6 479 943
Emballages (bouteilles)	0	119 949 252	119 949 252	0	0	0
Emballage (palettes en bois)	0	25 570 648	25 570 648	0	-23 473 105	-23 473 105
Immob en cours	9 609 464	9 038 174	-571 290	-1 364 247		-1 364 247
Avances et acomptes/immo.corp.	336 609	657 578	320 969			
Total	1 347 536 846	1 347 324 383	-212 463	-754 273 131	-748 621 775	5 651 356

2.18.3 Immobilisations financières

Désignations	2020 Publié			2020 Retraité			Retraitements d'homogénéisation		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Titres de Participations Hors Groupe	24 754 371	-6 349 136	18 405 235	38 058 707	-9 891 113	28 167 594	13 304 336	-3 541 977	9 762 359
Obligations	3 194 804	0	3 194 804	3 111 220	0	3 111 220	-83 584	0	-83 584
Compte prêt personnel à long terme	0	0	0	13 678 326	-72 739	13 605 587	13 678 326	-72 739	13 605 587
Dépôt cautionnement	9 313 196	-75 626	9 237 570	1 219 268	-2 887	1 216 381	-8 093 928	72 739	-8 021 189
Autres formes de participations	0	0	0	424 189	0	424 189	424 189	0	424 189
Total	37 262 371	-6 424 762	30 837 609	56 491 710	-9 966 739	46 524 971	19 229 339	-3 541 977	15 687 362

2.18.4 Autres actifs non courants

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Fournisseurs, emballages à rendre	28 285 880	28 500 047	214 167
Autres actifs non courants	6 626 618	0	-6 626 618
Total	34 912 498	28 500 047	-6 412 451

2.18.5 Stocks et en-cours

Désignations	2020 Publié			2020 Retraité			Retraitements d'homogénéisation		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Stocks matières premières et autres approvisionnements	159 657 084	4 934 904	154 722 180	48 681 668	36 061	48 645 607	-110 975 416	-4 898 843	-106 076 573
Stocks de Matière consommables	0	0	0	7 701 578	0	7 701 578	7 701 578	0	7 701 578
Stocks d'emballages et conditionnements	0	0	0	78 044 600	1 739 574	76 305 026	78 044 600	1 739 574	76 305 026
Stocks de fournitures consommables	0	0	0	9 552 201	14 560	9 537 641	9 552 201	14 560	9 537 641
Stocks de produits agricoles	0	0	0	64 958	0	64 958	64 958	0	64 958
Stocks pièces de rechange	88 763 540	5 344 371	83 419 169	107 992 450	8 859 649	99 132 801	19 228 910	3 515 278	15 713 632
Stocks en cours de production	837 263	0	837 263	5 352 304	12 150	5 340 154	4 515 041	12 150	4 502 891
Stocks pdts-finis et intermédiaires	47 406 776	14 596	47 392 180	39 274 907	17 281	39 257 626	-8 131 869	2 685	-8 134 554
Stocks de marchandises	1 062 654	0	1 062 654	1 062 654	14 596	1 048 058	0	14 596	-14 596
Total	297 727 317	10 293 871	287 433 446	297 727 320	10 693 871	287 033 449	3	400 000	-399 997

2.18.6 Clients et comptes rattachés

Désignations	2020 Publié			2020 Retraité			Retraitements d'homogénéisation		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Clients locaux	188 384 561	69 462 829	118 921 732	171 544 526	28 884 978	142 659 548	-16 840 035	-40 577 851	23 737 816
Clients étrangers	12 411 458	5 517 973	6 893 485	12 828 107	5 473 102	7 355 005	416 649	-44 871	461 520
Clients, effets à recevoir	9 941 449	14 444	9 927 005	6 042 851	14 444	6 028 407	-3 898 598	0	-3 898 598
Clients douteux, chèques et traites impayés	60 656 427	28 684 366	31 972 061	84 302 462	69 307 088	14 995 374	23 646 035	40 622 722	-16 976 687
Clients valeurs à l'encaissement	0	0	0	5 570 343	0	5 570 343	5 570 343	0	5 570 343
Total	271 393 895	103 679 612	167 714 283	280 288 289	103 679 612	176 608 677	8 894 394	0	8 894 394

2.18.7 Autres actifs courants

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Créances liées aux participations	718 380	737 560	19 180
Fournisseurs avances et acomptes	14 853 794	25 591 359	10 737 565
Personnel et comptes rattachés	1 651 334	2 139 014	487 680
Etats crédits d'impôts sur les sociétés	22 667 571	21 437 801	-1 229 770
Etats crédit d'impôts	544 461	604 391	59 930
Autres impôts et taxes	4 594 461	1 868 558	-2 725 903
Débiteurs divers	13 831 399	11 098 188	-2 733 211
Produits à recevoir	4 589 398	5 349 496	760 098
Charges constatées d'avances	4 433 568	3 503 643	-929 925
Comptes de régularisations	16 160	710 531	694 371
Total	67 900 526	73 040 541	5 140 015

2.18.8 Placements et autres actifs financiers

Désignations	2020 Publié			2020 Retraité			Retraitements d'homogénéisation		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Titres de placements	28 988 512	0	28 988 512	16 094 176	2 746 648	13 347 528	-12 894 336	2 746 648	-15 640 984
Billets de trésorerie plus de 3 mois	85 050 000	0	85 050 000	15 650 000	350 000	15 300 000	-69 400 000	350 000	-69 750 000
Titre OPCVM	0	0	0	2 320 787	0	2 320 787	2 320 787	0	2 320 787
Obligations	0	0	0	820 000	0	820 000	820 000	0	820 000
Certificat de dépôt	0	0	0	64 000 000	0	64 000 000	64 000 000	0	64 000 000
Placement bancaire	37 741 186	6 390 310	31 350 876	5 200 503	503	5 200 000	-32 540 683	-6 389 807	-26 150 876
Prêts moins d'un an	0	0	0	25 792	0	25 792	25 792	0	25 792
Intérêt couru	0	0	0	42 030	0	42 030	42 030	0	42 030
Autres	1 210 579	350 000	860 579	0	0	0	-1 210 579	-350 000	-860 579
Total	152 990 277	6 740 310	146 249 967	104 153 288	3 097 151	101 056 137	-48 836 989	-3 643 159	-45 193 830

2.18.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Valeur à l'encaissement (effets et chèques,virements)	1 507 406	814 635	-692 771
Billets de trésorerie moins de 3 mois	85 050 000	29 800 000	-55 250 000
Banque	209 299 815	293 458 994	84 159 179
CAISSE	0	247 796	247 796
CCP	0	268 312	268 312
Autres	0	5 800 202	5 800 202
Total	295 857 221	330 389 939	34 532 718

2.18.10 Autres passifs financiers non courants

SOCIETES	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
SFBT	67 359 446	67 548 910	189 464
SGBIA	9 572 709	9 588 136	15 427
STBG	4 763 524	4 998 099	234 575
S B T	10 133 971	10 672 727	538 756
SEABG	2 579 062	2 579 062	0
STBN	4 272 131	4 453 359	181 228
STBO	2 787 396	2 787 396	0
SNB	3 879 618	3 881 376	1 758
SOTEV	5 274 536	5 274 536	0
SDB	2 227 571	2 223 439	-4 132
PREFORME	634 595	634 595	0
SOSTEM	21 893 285	24 393 730	2 500 445
SLD	2 406 949	2 406 949	0
SMVDA	8 316	268 087	259 771
ERRAFAHA	331 799	331 799	0
SOCOLAIT	0	3 225	3 225
STEM	0	166 658	166 658
STD	11 060 199	11 060 199	0
Total	149 185 107	153 272 282	4 087 175

2.18.11 Provisions

SOCIETES	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
SFBT	15 448 725	12 876 888	-2 571 837
SGBIA	5 824 041	5 424 041	-400 000
STBG	2 580 477	2 580 477	0
SBT	236 341	236 341	0
SEABG	7 268 523	7 268 523	0
STBN	83 057	83 057	0
STBO	1 272 006	1 272 006	0
SNB	1 382 034	1 382 034	0
SOTEV	260 317	260 317	0
SDB	59 499	59 499	0
PREFORME	433 736	433 736	0
SIT	19 513	19 513	0
SOSTEM	4 983 738	4 983 738	0
SLD	0	22 520	22 520
SFBT DIS	46 918	46 918	0
SPDIT	501 398	499 912	-1 486
SMVDA	227 822	227 822	0
ERRAFAHA	42 222	42 222	0
SOCOLAIT	0	0	0
Total	40 670 367	37 719 564	-2 950 803

2.18.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Fournisseurs locaux d'exploitation	30 259 570	42 666 808	12 407 238
Fournisseurs étrangers d'exploitation	10 922 087	12 873 808	1 951 721
Fournisseurs, effets à payer	76 372 493	75 605 724	-766 769
Fournisseurs locaux d'immobilisations	648 875	619 857	-29 018
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	2 286	0	-2 286
Fournisseurs, factures non parvenues	5 713 712	5 757 236	43 524
Total	123 919 023	137 523 433	13 604 410

2.18.13 Autres passifs courants

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Clients créditeurs	5 575 903	7 881 041	2 305 138
Rémunération due	0	548 203	548 203
Dettes pour congés payés	2 669 166	3 899 681	1 230 515
Etat retenus à la source	5 012 739	5 112 555	99 816
Etat – Impôt sur les sociétés à payer	27 441 029	25 062 248	-2 378 781
Etat – TVA à payer	59 732 678	17 517 874	-42 214 804
Etat – Droit de consommation à payer	2 408 936	42 147 542	39 738 606
Etat – Autres impôts et taxes à payer	546 764	2 024 711	1 477 947
Dividende à payer	2 435 845	3 003 286	567 441
Actionnaire comptes courants	578 722	233 646	-345 076
CNSS, organismes sociaux	7 960 033	9 731 470	1 771 437
Créditeurs divers	4 084 114	1 690 770	-2 393 344
Charges à payer	26 515 503	25 406 641	-1 108 862
Produits constatés d'avance	7 105 573	1 988 037	-5 117 536
Etat, contribution sociale de solidarité	0	2 076 010	2 076 010
Etat et collectivités publiques	2 149 348	1 982 636	-166 712
Comptes de régularisation	1 427 419	172 391	-1 255 028
Total	155 643 772	150 478 742	-5 165 030

2.18.14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Dettes billets de trésorerie	59 874 259	40 100 000	-19 774 259
Concours bancaires	9 558 086	9 542 358	-15 728
Emprunts et autres dettes financières	36 065 015	55 839 237	19 774 222
Total	105 497 360	105 481 595	-15 765

2.18.15 Les revenus

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Ventes BIÈRE	551 726 911	551 726 911	0
Ventes BG	372 373 115	372 373 115	0
Ventes LAIT	19 313 762	19 313 762	0
Ventes EAU	186 609 666	186 609 666	0
Ventes JUS	26 766 166	26 766 166	0
Ventes VINS	9 864 314	9 864 314	0
Autres	36 204 823	31 927 368	-4 277 455
Total	1 202 858 757	1 198 581 302	-4 277 455

2.18.16 Les autres produits d'exploitation

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	1 276 219	1 265 409	-10 810
Subventions d'exploitation	2 722 606	2 729 542	6 936
Autres produits d'exploitation	875 527	2 476 462	1 600 935
Total	4 874 352	6 471 413	1 597 061

2.18.17 Achats d'approvisionnements consommés

SOCIETES	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
SFBT	166 091 596	166 088 951	-2 645
SGBIA	58 178 279	56 555 103	-1 623 176
STBG	25 405 396	25 574 008	168 612
SBT	12 897 072	12 895 894	-1 178
SEABG	112 747 360	112 711 973	-35 387
STBN	5 000 032	5 000 032	0
STBO	14 857 323	14 857 326	3
SNB	10 467 426	10 469 762	2 336
SOTEV	875 784	1 235 480	359 696
SDB	126 827	275 788	148 961
PREFORME	29 804 648	29 804 648	0
SIT	1 082 699	1 082 699	0
SOSTEM	112 481 861	112 481 861	0
SLD	2 477 315	2 477 315	0
SOTUCOLAIT	10 471 317	10 471 317	0
SFBT DIS	1 955	1 955	0
STDM	3 115 722	3 115 722	0
SMVDA RAOUDHA	4 381 862	4 501 140	119 278
ERRAFAHA	1 179 754	1 177 328	-2 426
SOCOLAIT	5 488 158	5 661 604	173 446
Total	577 132 386	576 439 906	-692 480

2.18.18 Les charges de personnel

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Appointements et compléments d'appointements	110 534 733	110 029 873	-504 860
Charges sociales	21 339 122	21 847 477	508 355
Autres charges de personnel	2 890 861	2 763 059	-127 802
Total	134 764 716	134 640 409	-124 307

2.18.19 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignations	2020 Publi�	2020 Retrait�	Retraitements d'homog�n�isation
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 307 486	1 304 340	-3 146
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	72 317 855	71 421 504	-896 351
Dotations aux amortissements des emballages r�cup�rables	2 735 862	2 735 862	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	2 018 742	1 555 294	-463 448
Dotations aux provisions pour d�pr�ciation des actifs circulants	28 782 937	28 999 774	216 837
Dotations aux provisions pour d�pr�ciation des actifs biologique	0	899 497	899 497
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	94 647	355 504	260 857
Dotations aux provisions des �carts d'acquisitions	290 318	290 318	0
Total	107 547 847	107 562 093	14 246

2.18.20 Autres charges d'exploitation

D�signations	2020 Publi�	2020 Retrait�	Retraitements d'homog�n�isation
Sous traitance g�n�rale	1 039 287	4 031 237	2 991 950
Location	5 225 732	4 910 200	-315 532
Entretiens et r�parations	9 610 753	9 252 170	-358 583
Primes d'assurances	6 529 418	6 542 909	13 491
Etudes et recherches	1 761 526	3 067 121	1 305 595
R�mun�rations d'interm�diaires et honoraires	4 850 184	2 339 813	-2 510 371
Publicit�, publications et relations publiques	22 538 208	22 920 606	382 398
Frais de transport	17 675 713	17 210 077	-465 636
D�placements, missions et r�ceptions	2 283 365	3 083 135	799 770
Frais postaux et de t�l�communications	847 140	881 446	34 306
Commissions et services bancaires	831 071	831 071	0
Redevance pour concession de marques brevets	7 754 774	7 486 460	-268 314
Jetons de pr�sence	1 050 750	1 050 750	0
Imp�ts et taxes sur r�mun�rations	1 628 538	1 616 582	-11 956
Autres imp�ts et taxes	5 436 472	6 521 851	1 085 379
Personnel ext�rieur � l'entreprise	2 883 817	2 357 973	-525 844
Autres charges li�es � l'exploitation	5 315 152	1 316 865	-3 998 287
Total	97 261 900	95 420 266	-1 841 634

2.18.21 Résultat d'exploitation

SOCIETES	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
SFBT	175 854 158	175 849 255	4 903
SGBIA	13 845 644	13 831 695	13 949
STBG	5 525 790	5 512 899	12 891
SBT	1 749 632	1 738 400	11 232
SEABG	62 077 020	62 095 272	-18 252
STBN	-1 097 097	-1 100 061	2 964
STBO	1 343 761	1 360 676	-16 915
SNB	155 430	155 307	123
SOTEV	332 024	332 024	0
SDB	150 996	183 584	-32 588
PREFORME	3 775 842	3 783 162	-7 320
SIT	42 058	42 058	0
SOSTEM	29 464 559	29 382 827	81 732
SLD	2 211 630	2 207 257	4 373
SOTUCOLAIT	-1 960 048	-1 960 048	0
SFBT DIS	244 145	243 736	409
STDM	-1 699 613	-1 699 613	0
SPDIT	-715 502	-774 283	58 781
SMVDA RAOUDHA	845 450	889 679	-44 229
ERRAFAHA	-24 609	-30 697	6 088
SINDT	-864 622	-855 121	-9 501
SOCOLAIT	-54 308	-54 308	0
STD	-2 697 298	-2 740 717	43 419
STEM	217 481	217 481	0
Total	288 722 523	288 610 464	112 059

2.18.22 Les charges financières nettes

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Charges d'intérêts	7 399 353	7 370 334	-29 019
Pertes / cession d'actifs financier	100 000	-599 930	-699 930
Pertes de change	2 773 451	3 120 970	347 519
Gains de change	-2 012 411	-2 359 323	-346 912
Dotation des élément financiers	1 244 673	1 236 610	-8 063
Reprise des élément financiers		-984 611	-984 611
Autres charges financières	7 435 483	136 027	-7 299 456
Total	16 940549	7 920 077	-9 020472

2.18.23 Les produits des placements

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Dividendes	2 097 738	2 097 738	0
Jetons de présence	65 300	65 300	0
Produit / cession d'actifs financier	0	7 551	7 551
Plus-value de réévaluation des titres	0	5 918	5 918
Autres produits de placements	19 193 301	10 947 987	-8 245 314
Total	21 356 339	13 124 494	-8 231 845

2.18.24 Autres gains ordinaires

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 795 198	1 792 333	-2 865
Profits sur cession d'immobilisations	1 009 621	1 038 860	29 239
Autres gains ordinaires	68 981	2	-68 979
Total	2 873 800	2 831 195	-42 605

2.18.25 Autres pertes ordinaires

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Pertes sur cession d'immobilisations	-251 174	-887 846	-636 672
Autres pertes ordinaires	-1 721 805	-1 719 095	2 710
Total	-1 972 979	-2 606 941	-633 962

2.18.26 Impôts sur les sociétés

Désignations	2020 Publié	2020 Retraité	Retraitements d'homogénéisation
Impôts courants	-68 941 434	-69 049 046	-107 612
Impôts différés	-4 166 240	-4 166 241	1
Contribution sociale de solidarité	-2 878 089	-2 770 477	107 612
Impôt sur les revenus de capitaux mobiliers	-441 972	-441 972	0
Total	-76 427 735	-76 427 736	1

3. ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimé en Dinar tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est passée de 18 516 055 DT à 18 417 580 DT en 2021, à savoir :

Désignations	Valeurs Brutes 2020	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeurs Brutes 2021	Amortissements cumulés au 31.12.2020	Dotation au amortissements	Reclassement des amortissements	Reprises	Valeurs nettes 2021	Valeurs nettes 2020
Invest en rech et développement	11 085	0	0	0	11 085	-11 085	0	0	0	0	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés & valeurs similaires	7 075	0	0	0	7 075	-3 717	-365	0	0	2 993	3 358
Logiciels	11 623 575	864 935	-44 404	-513 037	11 931 069	-9 041 631	-1 515 494	644 888	44 404	2 063 236	2 581 944
Fonds commercial et droits aux bails	833 405	0	0	0	833 405	-733 461	0	0	0	99 944	99 944
Immobilisations incorporelles encours et autres	6 040 915	118 326	0	-524 295	5 634 946	-4 394 992	-246 257			993 697	1 645 923
Total	18 516 055	983 261	-44 404	-1 037 332	18 417 580	-14 184 886	-1 762 116	644 888	44 404	3 159 870	4 331 169

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles est passée de 1 347 324 383 DT en 2020 à 1 306 727 133 DT en 2021, à savoir :

Désignations	Valeurs Brutes 2020	Acquisitions	Cessions	Reclassement et mise en rebut	Valeurs Brutes 2021	Amortissements cumulés au 31.12.2020	Provisions cumulées aux 31.12.2020	Dotation aux amortissements	Reclassement des amortissements	Dotation au Provision	Reprises	Reclassement des provisions	Valeurs nettes 2021	Valeurs nettes 2020
Terrains	32 336 160	49 645	0	0	32 385 805					0	0	0	32 385 805	32 336 160
Constructions	176 600 912	1 874 764	-1 885 886	-4 105 619	172 484 171	-85 378 945	-2 283 302	-7 320 041	5 096 530	0	1 989 785	1 754 734	86 342 932	88 938 665
Installations Techniques	731 948 351	9 084 213	-18 400 906	-32 211 543	690 420 115	-460 926 230	-1 247 596	-45 062 471	21 479 177	0	18 026 260	55 212	222 744 467	269 774 525
Matériel de Transport	89 198 187	2 688 912	-4 394 688	-3 991 614	83 500 797	-76 794 085	0	-4 753 502	4 073 298	0	4 201 249	0	10 227 757	12 404 102
Autres immob Corporelles	21 121 203	1 333 252	-936 058	-3 557 492	17 960 905	-17 279 556	0	-2 119 886	17 351 993	0	936 056	0	16 849 512	3 841 647
Actif biologique	15 292 324	448 718	-277 036	0	15 464 006	-10 354 450	0	-957 847	0	0	117 923	0	4 269 632	4 937 874
Autres emballages	125 611 594	10 106 055	-442 591	-671 951	134 603 107	-74 415 404	-38 066	-9 315 374	-1 568 406	0	257 339	0	49 523 196	51 158 124
Emballages (bouteilles)	119 949 252	8 110 644	0	-2 484 492	125 575 404	0	-705 432	0	0	-347 304	0	0	124 522 668	119 243 820
Emballage (palettes en bois)	25 570 648	480 668	-366 102	-409 270	25 275 944	-23 473 105	0	-966 570	777 326	0	366 102	0	1 979 697	2 097 543
Immob en cours	9 038 174	4 637 054	-20 492	-6 323 259	7 331 477		-1 366 574	0		0	0	0	5 964 903	7 671 600
Avances et acomptes/immo.corpo	657 578	1 094 555	0	-26 731	1 725 402		-12 415			-32	0	0	1 712 954	645 163
Total	1 347 324 383	39 908 480	-26 723 759	-53 781 971	1 306 727 133	-748 621 775	-5 653 385	-70 495 691	47 209 918	-347 336	25 894 714	1 809 946	556 523 523	593 049 223

La baisse de 40 597 250DT est due principalement à la mise en rebut de l'ancien matériel non utilisé et totalement amorti.

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une augmentation de 394 267 DT, elle se détaille comme suit :

Désignations	2021			2020		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Titres de Participations Hors Groupe	38 558 951	10 551 630	28 007 321	38 058 707	9 891 113	28 167 594
Obligations	2 510 220	0	2 510 220	3 111 220	0	3 111 220
Compte prêt personnel à long terme	14 032 241	107 529	13 924 712	13 678 326	72 739	13 605 587
Dépôt et cautionnements	1 784 565	2 887	1 781 678	1 219 268	2 887	1 216 381
Autres formes de participations	0	0	0	424 189	0	424 189
Total	56 885 977	10 662 046	46 223 931	56 491 710	9 966 739	46 524 971

3.4 Ecart d'acquisitions

Désignations	2021			2020		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecart d'acquisitions	5 812 360	5 375 762	436 598	5 812 360	5 085 444	726 916

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 641157DT détaillée comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	29 141 204	28 500 047	641 157
Total	29 141 204	28 500 047	641 157

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2021	2020	Variations
SFBT	377 478	397 177	-19 699
SGBIA	478 279	545 179	-66 900
STBG	172 893	179 854	-6 961
SBT	3 284 168	3 324 716	-40 548
SEABG	745 158	650 727	94 431
STBN	1 037 673	1 037 673	0
STBO	2 257 049	2 257 049	0
SNB	112 550	5 900	106 650
SOTEV	5 159 391	4 829 868	329 523
SDB	3 702 735	3 346 941	355 794
SOSTEM	395 705	395 192	513
SLD	10 007 378	239 890	9 767 488
ERRAFAHA	1 410 747	1 522 393	-111 646
STD	0	9 767 488	-9 767 488
Total	29 141 204	28 500 047	641 157

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 302 967 193 DT en 2021 contre 297 727 320 DT en 2020, à savoir:

Désignations	2021			2020			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	43 394 962	0	43 394 962	48 681 668	36 061	48 645 607	-5 286 706
Stocks de Matière consommables	7 562 206	0	7 562 206	7 701 578	0	7 701 578	-139 372
Stocks d'emballages et conditionnements	77 878 503	2 292 419	75 586 084	78 044 600	1 739 574	76 305 026	-166 097
Stocks de fournitures consommables	9 793 946	14 560	9 779 386	9 552 201	14 560	9 537 641	241 745
Stocks de produits agricoles	115 769	0	115 769	64 958	0	64 958	50 811
Stocks pièces de rechange	113 723 077	12 641 274	101 081 803	107 992 450	8 859 649	99 132 801	5 730 627
Stocks en cours de production	4 748 660	12 150	4 736 510	5 352 304	12 150	5 340 154	-603 644
Stocks produits finis et intermédiaires	44 873 859	111 345	44 762 514	39 274 907	17 281	39 257 626	5 598 952
Stocks de marchandises	876 211	14 596	861 615	1 062 654	14 596	1 048 058	-186 443
Total	302 967 193	15 086 344	287 880 849	297 727 320	10 693 871	287 033 449	5 239 873

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 23937 546 DT, à savoir :

Désignations	2021			2020			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	145 387 680	6 736 994	138 650 686	171 544 526	28 884 978	142 659 548	-26 156 846
Clients étrangers	13 020 716	5 473 102	7 547 614	12 828 107	5 473 102	7 355 005	192 609
Clients, effets à recevoir	25 415 292	14 444	25 400 848	6 042 851	14 444	6 028 407	19 372 441
Clients douteux, chèques et traites impayés	119 155 612	104 398 469	14 757 143	84 302 462	69 307 088	14 995 374	34 853 150
Clients valeurs à l'encaissement	1 246 535	0	1 246 535	5 570 343	0	5 570 343	-4 323 808
Total	304 225 835	116 623 009	187 602 826	280 288 289	103 679 612	176 608 677	23 937 546

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021			2020			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	102 602 176	15 411 260	87 190 916	92 455 152	16 400 669	76 054 483	10 147 024
SGBIA	11 055 058	1 878 322	9 176 736	5 579 189	1 851 540	3 727 649	5 475 869
STBG	18 873 271	8 401 738	10 471 533	21 215 696	7 897 794	13 317 902	-2 342 425
SBT	16 479 998	1 985 771	14 494 227	12 889 672	1 969 274	10 920 398	3 590 326
SEABG	44 308 712	29 284 826	15 023 886	34 928 408	23 436 425	11 491 983	9 380 304
STBN	6 639 805	1 107 815	5 531 990	4 933 256	1 031 715	3 901 541	1 706 549
STBO	3 194 466	1 520 659	1 673 807	3 134 539	1 517 545	1 616 994	59 927
SNB	669 662	161 806	507 856	593 839	148 323	445 516	75 823
SOTEV	10 264 741	1 140 375	9 124 366	9 938 998	1 115 531	8 823 467	325 743
SDB	3 695 577	517 948	3 177 629	3 952 626	517 948	3 434 678	-257 049
PREFORME	606 660	368 574	238 086	2 050 092	368 574	1 681 518	-1 443 432
SIT	727 647	64 078	663 569	231 645	53 701	177 944	496 002
SOSTEM	30 469 065	7 705 527	22 763 538	33 147 713	8 762 943	24 384 770	-2 678 648
SLD	40 600 656	39 282 474	1 318 182	23 232 074	21 049 649	2 182 425	17 368 582
SOTUCOLAIT	4 260 497	4 068 091	192 406	4 423 260	2 419 052	2 004 208	-162 763
SFBT DIS	332 869	22 691	310 178	-4 412	22 691	-27 103	337 281
STD	467 787	74 370	393 417	141 974	42 149	99 825	325 813
SMVDA RAOUDHA	4 992 830	233 627	4 759 203	3 440 438	233 627	3 206 811	1 552 392
ERRAFAHA	2 407 738	2 011 872	395 866	2 575 159	1 861 419	713 740	-167 421
SOCOLAIT	1 439 201	1 243 766	195 435	1 593 757	1 090 975	502 782	-154 556
STD	0	0	0	19 697 795	11 750 649	7 947 146	-19 697 795
STEM	137 419	137 419	0	137 419	137 419	0	0
Total	304 225 835	116 623 009	187 602 826	280 288 289	103 679 612	176 608 677	23 937 546

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une augmentation de 28 261050 DT, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Créances liées aux participations	542 883	737 560	-194 677
Fournisseurs avances et acomptes	33 562 055	25 591 359	7 970 696
Personnel et comptes rattachés	2 119 728	2 139 014	-19 286
Etats crédits d'impôts sur les sociétés	41 289 133	21 437 801	19 851 332
Etats crédit d'impôts	442 777	604 391	-161 614
Autres impôts et taxes	2 516 129	1 868 558	647 571
Débiteurs divers	12 749 364	11 098 188	1 651 176
Produits a recevoir	3 557 794	5 349 496	-1 791 702
Charges constatées d'avances	2 500 014	3 503 643	-1 003 629
Comptes de régularisations	2 021 714	710 531	1 311 183
Total	101 301 591	73 040 541	28 261 050

Elle se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	42 126 902	23 268 855	18 858 047
SGBIA	1 539 152	1 607 036	-67 884
STBG	2 536 129	2 812 646	-276 517
SBT	1 606 553	1 877 407	-270 854
SEABG	9 186 631	3 389 534	5 797 097
STBN	612 341	789 854	-177 513
STBO	572 096	591 668	-19 572
SNB	4 325 546	2 108 016	2 217 530
SOTEV	860 141	824 521	35 620
SDB	139 683	286 746	-147 063
PREFORME	9 179 200	3 824 551	5 354 649
SIT	1 080 988	1 109 221	-28 233
SOSTEM	12 726 831	14 307 892	-1 581 061
SLD	8 067 447	2 345 946	5 721 501
SOTUCOLAIT	394 252	883 170	-488 918
SFBT DIS	112 936	268 841	-155 905
STDM	1 510 736	1 571 313	-60 577
SPDIT	2 474 799	2 957 100	-482 301
SMVDA RAOUDHA	1 109 465	1 345 424	-235 959
ERRAFAHA	206 587	204 181	2 406
SINDT	87 353	78 973	8 380
SOCOLAIT	411 031	519 127	-108 096
STD	0	5 604 070	-5 604 070
STEM	434 792	464 449	-29 657
Total	101 301 591	73 040 541	28 261 050

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une augmentation de 107 565 199 DT, à savoir :

Désignations	2021			2020			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres de placements	16 086 773	3 283 980	12 802 793	16 094 176	2 746 648	13 347 528	-7 403
Billets de trésorerie plus de 3 mois	4 364 000	2 700 000	1 664 000	15 650 000	350 000	15 300 000	-11 286 000
Titre OPCVM	2 355 226	0	2 355 226	2 320 787	0	2 320 787	34 439
Obligations	600 000	0	600 000	820 000	0	820 000	-220 000
Certificat de dépôt	12 500 000	0	12 500 000	64 000 000	0	64 000 000	-51 500 000
Placement bancaire	175 600 503	503	175 600 000	5 200 503	503	5 200 000	170 400 000
Prêts moins d'un an	84 554	0	84 554	25 792	0	25 792	58 762
Intérêts courus	127 431	0	127 431	42 030	0	42 030	85 401
Total	211 718 487	5 984 483	205 734 004	104 153 288	3 097 151	101 056 137	107 565 199

Elle se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2021			2020			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	155 464 000	350 000	155 114 000	6 000 000	0	6 000 000	149 464 000
SGBIA	400 000	400 000	0	2 650 000	0	2 650 000	-2 250 000
STBG	483 537	400 000	83 537	440 579	0	440 579	42 958
SBT	5 000 503	503	5 000 000	503	503	0	5 000 000
SEABG	2 273 804	1 504 003	769 801	38 978 458	238 860	38 739 598	-36 704 654
STBN	10 031	0	10 031	9 178	0	9 178	853
SNB	1 800 000	0	1 800 000	4 000 000	0	4 000 000	-2 200 000
PREFORME	57 487	0	57 487	0	0	0	57 487
SOSTEM	13 029 131	350 000	12 679 131	1 443 730	350 000	1 093 730	11 585 401
SPDIT	31 899 994	2 979 977	28 920 017	49 430 840	2 507 788	46 923 052	-17 530 846
STEM	1 300 000	0	1 300 000	1 200 000	0	1 200 000	100 000
Total	211 718 487	5 984 483	205 734 004	104 153 288	3 097 151	101 056 137	107 565 199

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2021 une diminution de 53925081DT, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Valeur a l'encaissement (effets et chèques ,virements)	320 210	814 635	-494 425
Billets de trésorerie moins de 3 mois	36 550 000	29 800 000	6 750 000
Banque	214 789 812	293 458 994	-78 669 182
Caisse	236 524	247 796	-11 272
CCP	268 312	268 312	0
Autres	24 300 000	5 800 202	18 499 798
Total	276 464 858	330 389 939	-53 925 081

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	102 381 620	229 049 081	-126 667 461
SGBIA	6 218 769	1 815 280	4 403 489
STBG	6 079 673	1 876 484	4 203 189
SBT	3 847 147	1 849 696	1 997 451
SEABG	71 424 830	33 704 543	37 720 287
STBN	629 313	365 323	263 990
STBO	3 936 585	2 452 091	1 484 494
SNB	20 742	850 300	-829 558
SOTEV	1 154 836	1 293 598	-138 762
SDB	254 133	612 827	-358 694
PREFORME	5 355 998	5 276 461	79 537
SIT	1 223 321	683 468	539 853
SOSTEM	30 179 790	25 377 259	4 802 531
SLD	3 410 515	6 982 640	-3 572 125
SOTUCOLAIT	689 418	16 535	672 883
SFBT DIS	2 217 409	801 968	1 415 441
STDM	8 597 703	8 382 056	215 647
SPDIT	26 435 646	7 167 124	19 268 522
SMVDA RAOUDHA	486 974	570 828	-83 854
ERRAFAHA	353 189	415 523	-62 334
SINDT	834 826	423 035	411 791
SOCOLAIT	543 336	331 373	211 963
STD	0	24 920	-24 920
STEM	189 085	67 526	121 559
Total	276 464 858	330 389 939	-53 925 081

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 80 477661 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	981 059 296	939 841 599	41 217 697
Dividendes versés	-254 619 877	-238 035 303	-16 584 574
Distributions reçues	77 651 368	77 173 843	477 525
Résultat de l'exercice-part du Groupe	251 025 666	210 586 454	40 439 212
Autres variations	6 420 504	-8 507 297	14 927 801
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 061 536 957	981 059 296	80 477 661

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 3 089330 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	63 835 993	63 012 004	823 989
Dividendes versés	-9 577 023	-8 959 187	-617 836
Distributions reçues	2 930 049	2 961 600	-31 551
Intérêts minoritaires dans le résultat	10 556 291	7 621 525	2 934 766
Autres variations	-819 987	-799 949	-20 038
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	66 925 323	63 835 993	3 089 330

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 6 763773DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 111 019	28 667 349	-6 556 330
Autres emprunts et dettes assimilées	1 408 350	1 615 793	-207 443
Total	23 519 369	30 283 142	-6 763 773

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
STBG	6 683 886	7 264 946	-581 060
SBT	3 616 107	4 662 311	-1 046 204
SOSTEM	13 219 376	18 355 885	-5 136 509
Total	23 519 369	30 283 142	-6 763 773

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 7 220 586 DT et ce, en passant de 153 272 282 DT en 2020 à 160 492 868 DT en 2021 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	71 838 503	67 548 910	4 289 593
SGBIA	10 464 265	9 588 136	876 129
STBG	5 376 824	4 998 099	378 725
S B T	10 068 205	10 672 727	-604 522
SEABG	2 795 602	2 579 062	216 540
STBN	4 597 506	4 453 359	144 147
STBO	3 036 341	2 787 396	248 945
SNB	3 890 952	3 881 376	9 576
SOTEV	5 777 125	5 274 536	502 589
SDB	2 275 514	2 223 439	52 075
PREFORME	517 839	634 595	-116 756
SOSTEM	25 685 388	24 393 730	1 291 658
SLD	13 467 149	2 406 949	11 060 200
SMVDA	201 377	268 087	-66 710
ERRAFAHA	331 605	331 799	-194
SOCOLAIT	2 015	3 225	-1 210
STEM	166 658	166 658	0
STD	0	11 060 199	-11 060 199
Total	160 492 868	153 272 282	7 220 586

3.15 Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	8 243 001	12 876 888	-4 633 887
SGBIA	8 524 041	5 424 041	3 100 000
STBG	2 580 477	2 580 477	0
SBT	231 343	236 341	-4 998
SEABG	3 843 681	7 268 523	-3 424 842
STBN	93 644	83 057	10 587
STBO	1 272 006	1 272 006	0
SNB	1 412 237	1 382 034	30 203
SOTEV	504 776	260 317	244 459
SDB	40 238	59 499	-19 261
PREFORME	393 036	433 736	-40 700
SIT	19 513	19 513	0
SOSTEM	5 061 416	4 983 738	77 678
SLD	12 486	22 520	-10 034
SOTUCOLAIT	15 288	0	15 288
SFBT DIS	9 966	46 918	-36 952
SPDIT	507 387	499 912	7 475
SMVDA	240 079	227 822	12 257
ERRAFAHA	25 685	42 222	-16 537
SOCOLAIT	4 299	0	4 299
Total	33 034 599	37 719 564	-4 684 965

La baisse enregistrée de 4 684 965 DT provient principalement de la diminution au niveau de la SFBT et de la SEABG et de l'augmentation au niveau de la SGBIA.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 19 443 690 DT et ce, en passant de 137 523 433DT en 2020 à 156 967 123DT en 2021, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation	33 467 183	42 666 808	-9 199 625
Fournisseurs étrangers d'exploitation	21 752 417	12 873 808	8 878 609
Fournisseurs, effets à payer	93 784 364	75 605 724	18 178 640
Fournisseurs locaux d'immobilisations	628 088	619 857	8 231
Fournisseurs, factures non parvenues	7 335 071	5 757 236	1 577 835
Total	156 967 123	137 523 433	19 443 690

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	48 350 851	35 258 006	13 092 845
SGBIA	6 883 003	5 502 977	1 380 026
STBG	13 042 812	11 077 893	1 964 919
SBT	32 267 935	24 483 233	7 784 702
SEABG	5 725 878	5 615 455	110 423
STBN	11 300 856	14 216 679	-2 915 823
STBO	3 389 688	3 011 340	378 348
SNB	2 396 958	1 469 841	927 117
SOTEV	6 348 989	6 949 890	-600 901
SDB	115 978	144 664	-28 686
PREFORME	38 705	1 400 576	-1 361 871
SIT	1 630 891	1 383 797	247 094
SOSTEM	16 990 750	15 447 767	1 542 983
SLD	2 536 389	2 051 502	484 887
SOTUCOLAIT	951 269	1 427 782	-476 513
SFBT DIS	2 600	-2 242	4 842
STDM	625 422	279 213	346 209
SMVDA RAOUDHA	4 083 307	4 122 115	-38 808
ERRAFAHA	150 163	1 083 569	-933 406
SINDT	3 772	3 772	0
SOCOLAIT	81 699	168 298	-86 599
STD	0	2 378 096	-2 378 096
STEM	49 208	49 210	-2
Total	156 967 123	137 523 433	19 443 690

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une diminution de 21 481 821DT et ce en passant de 150 478 742DT en 2020 à 128 996 921DT en 2021, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Clients créditeurs	7 529 538	7 881 041	-351 503
Rémunérations dues	624 804	548 203	76 601
Dettes pour congés payés	4 275 734	3 899 681	376 053
Etat retenus à la source	5 680 771	5 112 555	568 216
Etat – Impôt sur les sociétés à payer	1 307 200	25 062 248	-23 755 048
Etat – TVA à payer	13 782 631	17 517 874	-3 735 243
Etat – Droit de consommation à payer	43 396 561	42 147 542	1 249 019
Etat – Autres impôts et taxes à payer	2 347 187	2 024 711	322 476
Dividende à payer	3 550 788	3 003 286	547 502
Actionnaires comptes courants	233 646	233 646	0
CNSS, organismes sociaux	8 415 485	9 731 470	-1 315 985
Créditeurs divers	1 755 099	1 690 770	64 329
Charges à payer	28 035 859	25 406 641	2 629 218
Produits constatés d'avance	3 733 406	1 988 037	1 745 369
Etat, contribution sociale de solidarité	2 203 127	2 076 010	127 117
Etat et collectivités publiques	848 229	1 982 636	-1 134 407
Comptes de régularisation	1 276 856	172 391	1 104 465
Total	128 996 921	150 478 742	-21 481 821

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	85 783 936	105 979 870	-20 195 934
SGBIA	6 776 168	5 880 891	895 277
STBG	3 604 733	2 157 291	1 447 442
SBT	2 937 769	2 571 843	365 926
SEABG	5 731 467	9 847 883	-4 116 416
STBN	1 137 961	899 073	238 888
STBO	945 436	935 290	10 146
SNB	1 550 080	1 526 537	23 543
SOTEV	695 469	617 316	78 153
SDB	231 945	161 263	70 682
PREFORME	1 384 550	1 598 390	-213 840
SIT	1 696 654	1 397 766	298 888
SOSTEM	6 697 438	6 864 619	-167 181
SLD	1 850 526	1 239 458	611 068
SOTUCOLAIT	127 177	144 270	-17 093
SFBT DIS	352 422	304 036	48 386
STDM	2 908 689	2 262 513	646 176
SPDIT	1 414 200	2 099 225	-685 025
SMVDA RAOUDHA	1 829 249	1 721 964	107 285
ERRAFAHA	618 157	1 335 215	-717 058
SINDT	632 309	141 281	491 028
SOCOLAIT	50 516	69 083	-18 567
STD	0	684 590	-684 590
STEM	40 070	39 075	995
Total	128 996 921	150 478 742	-21 481 821

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts à court terme et concours bancaires ont enregistré une diminution de 26 402 900DT et ce, en passant de 105 481 595DT en 2020 à 79 078 695DT en 2021, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Dettes billets de trésorerie	38 050 000	40 100 000	-2 050 000
Concours bancaires	2 365 172	9 542 358	-7 177 186
Emprunts et autres dettes financières	38 663 523	55 839 237	-17 175 714
Total	79 078 695	105 481 595	-26 402 900

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	614 749	4 586 314	-3 971 565
SGBIA	2 000 000	26 890 669	-24 890 669
STBG	5 028 604	6 707 389	-1 678 785
SBT	1 831 057	5 760 535	-3 929 478
STBN	21 747 015	17 271 032	4 475 983
STBO	5 000 000	5 000 000	0
SNB	199 650	2 006 000	-1 806 350
SOTEV	0	78 333	-78 333
PREFORME	7 500 000	7 500 000	0
SIT	269 236	152 714	116 522
SOSTEM	16 306 106	5 089 699	11 216 407
SLD	17 768 999	0	17 768 999
SOTUCOLAIT	807 255	2 462 148	-1 654 893
SFBT DIS	214	214	0
SMVDA RAOUDHA	3 965	218 050	-214 085
SINDT	37	37	0
SOCOLAIT	1 808	524 222	-522 414
STD	0	21 234 239	-21 234 239
Total	79 078 695	105 481 595	-26 402 900

3.19 Les revenus

Les revenus ayant diminué en 2021 de 1 463 907 DT se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Ventes BIÈRE	502 582 585	551 726 911	-49 144 326
Ventes BG	419 000 343	372 373 115	46 627 228
Ventes LAIT	7 535 070	19 313 762	-11 778 692
Ventes EAU	196 114 132	186 609 666	9 504 466
Ventes JUS	36 050 405	26 766 166	9 284 239
Ventes VINS	10 004 625	9 864 314	140 311
Autres	25830235	31 927 368	-6 097 133
Total	1 197 117 395	1 198 581 302	-1 463 907

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	641 333 416	661 502455	-20169039
SGBIA	76 510 638	68 032 275	8 478 363
STBG	80 979 084	75 918 859	5 060 225
SBT	65 984 052	58 477 299	7 506 753
SEABG	86 400	1 251 361	-1 164 961
STBN	26 873 347	26 230 263	643 084
STBO	28 034 548	28 490 347	-455 799
SNB	330 061	223 464	106 597
SOTEV	37 832 151	31 556 233	6 275 918
SDB	17 580 688	20 612 151	-3 031 463
PREFORME	7 025 354	9 918 543	-2 893 189
SIT	5 483 766	2 011 309	3 472 457
SOSTEM	184 650 964	182 221 362	2 429 602
SLD	10 135	89 302	-79 167
SOTUCOLAIT	3 551 205	10 458 213	-6 907 008
SFBT DIST	1 945 776	0	1 945 776
STDM	84 738	85 590	-852
SMVDA RAOUDHA	7 366 127	7 187 755	178 372
ERRAFAHA	8 708 481	8 587 367	121 114
SOCOLAIT	2 746 464	5 727 154	-2 980 690
Total	1 197 117 395	1 198 581 302	-1 463907

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une diminution de 3 257 162 DT, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	1 296 186	1 265 409	30 777
Subventions d'exploitation	1 098 256	2 729 542	-1 631 286
Autres produits d'exploitation	819 809	2 476 462	-1 656 653
Total	3 214 251	6 471 413	-3 257 162

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une diminution de 11 792 313 DT et ce en passant de 576 439 906 DT en 2020 à 564 647 593 DT en 2021, à savoir :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	156 254 760	166 088 951	-9 834 191
SGBIA	70 303 504	56 555 103	13 748 401
STBG	24 859 638	25 574 008	-714 370
SBT	13 220 396	12 895 894	324 502
SEABG	105 785 522	112 711 973	-6 926 451
STBN	5 941 726	5 000 032	941 694
STBO	12 748 073	14 857 326	-2 109 253
SNB	10 820 659	10 469 762	350 897
SOTEV	195 288	1 235 480	-1 040 192
SDB	184 862	275 788	-90 926
PREFORME	26 947 396	29 804 648	-2 857 252
SIT	2 227 581	1 082 699	1 144 882
SOSTEM	123 725 785	112 481 861	11 243 924
SLD	2 676 967	2 477 315	199 652
SOTUCOLAIT	356 289	10 471 317	-10 115 028
SFBT DIS	12 621	1 955	10 666
STDM	3 112 890	3 115 722	-2 832
SMVDA RAOUDHA	4 908 952	4 501 140	407 812
ERRAFAHA	200 515	1 177 328	-976 813
SPDIT	6 055	0	6 055
STEM	7 350	0	7 350
SOCOLAIT	150 764	5 661 604	-5 510 840
Total	564 647 593	576 439 906	-11 792 313

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 8 537 784 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Appointements et compléments d'appointements	118 405 910	110 029 873	8 376 037
Charges sociales	23 085 491	21 847 477	1 238 014
Autres charges de personnel	1 686 792	2 763 059	-1 076 267
Total	143 178 193	134 640 409	8 537 784

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	38 920 133	38 535 592	384 541
SGBIA	9 629 824	9 101 886	527 938
STBG	7 622 642	7 600 629	22 013
SBT	6 425 927	6 137 228	288 699
SEABG	7 441 926	4 786 944	2 654 982
STBN	3 480 679	3 352 343	128 336
STBO	3 129 427	3 227 086	-97 659
SNB	5 392 050	5 078 604	313 446
SOTEV	1 785 387	1 661 530	123 857
SDB	1 159 888	1 090 528	69 360
PREFORME	2 573 467	2 702 353	-128 886
SIT	5 854 078	4 292 409	1 561 669
SOSTEM	36 607 763	33 254 952	3 352 811
SLD	1 998 786	1 889 203	109 583
SOTUCOLAIT	356 538	414 639	-58 101
SFBT DIST	662 900	1 533 572	-870 672
STDM	5 538 892	5 439 516	99 376
SPDIT	343 853	329 180	14 673
SMVDA RAOUDHA	2 960 830	2 915 700	45 130
ERRAFAHA	964 415	1 040 619	-76 204
SINDT	30 000	30 000	0
SOCOLAIT	224 574	191 507	33 067
STEM	74 214	34 389	39 825
Total	143 178 193	134 640 409	8 537 784

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont diminué en 2021 de 11 112 145 DT, à savoir :

Désignations	2021	2020	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 762 116	1 304 340	457 776
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	69 537 844	71 421 504	-1 883 660
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	2 900 914	2 735 862	165 052
Dotations aux provisions pour dépréciation des emballages (bouteilles)	347 336	0	347 336
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	8 710 452	1 555 294	7 155 158
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	11 879 810	28 999 774	-17 119 964
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs biologique	957 847	899 497	58 350
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	63 311	355 504	-292 193
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	290 318	290 318	0
Total	96 449 948	107 562 093	-11 112 145

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	26 899 232	31 718 014	-4 818 782
SGBIA	16 916 242	8 898 377	8 017 865
STBG	4 435 961	4 464 742	-28 781
SBT	4 137 057	4 174 677	-37 620
SEABG	10 265 632	17 926 273	-7 660 641
STBN	2 590 340	2 403 265	187 075
STBO	2 364 128	2 339 565	24 563
SNB	1 256 487	1 330 143	-73 656
SOTEV	695 281	273 480	421 801
SDB	29 024	161 784	-132 760
PREFORME	1 226 648	1 604 648	-378 000
SIT	119 373	170 489	-51 116
SOSTEM	17 270 903	18 830 738	-1 559 835
SLD	3 561 612	4 718 870	-1 157 258
SOTUCOLAIT	1 706 684	2 414 938	-708 254
SFBT DIS	-36 436	31 693	-68 129
STDM	381 251	483 144	-101 893
SPDIT	50 943	59 760	-8 817
SMVDA RAOUDHA	2 172 202	1 792 885	379 317
ERRAFAHA	217 837	42 244	175 593
SOCOLAIT	189 350	1 076 895	-887 545
STD	0	2 645 272	-2 645 272
STEM	197	197	0
Total	96 449 948	107 562 093	-11 112 145

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 902745 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Sous traitance générale	7 313 290	4 031 237	3 282 053
Location	5 218 160	4 910 200	307 960
Entretiens et réparations	9 756 248	9 252 170	504 078
Primes d'assurances	6 943 398	6 542 909	400 489
Etudes et recherches	4 152 944	3 067 121	1 085 823
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 129 054	2 339 813	-1 210 759
Publicité, publications et relations publiques	12 948 171	22 920 606	-9 972 435
Frais de transport	17 141 030	17 210 077	-69 047
Déplacements, missions et réceptions	3 531 198	3 083 135	448 063
Frais postaux et de télécommunications	1 020 109	881 446	138 663
Commissions et services bancaires	792 661	831 071	-38 410
Redevance pour concession de marques brevets	10 030 021	7 486 460	2 543 561
Jetons de présence	1 097 250	1 050 750	46 500
Impôts et taxes sur rémunérations	1 736 154	1 616 582	119 572
Autres impôts et taxes	6 696 464	6 521 851	174 613
Personnel extérieur à l'entreprise	1 353 482	2 357 973	-1 004 491
Autres charges liées à l'exploitation	5 463 377	1 316 865	4 146 512
Total	96 323 011	95 420 266	902 745

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	45 180 497	45 232 310	-51 813
SGBIA	4 794 203	5 413 871	-619 668
STBG	4 307 578	4 078 069	229 509
SBT	3 456 721	3 955 008	-498 287
SEABG	4 306 167	4 334 731	-28 564
STBN	1 734 743	1 581 703	153 040
STBO	876 687	929 743	-53 056
SNB	659 807	945 259	-285 452
SOTEV	1 442 591	1 086 220	356 371
SDB	650 564	600 283	50 281
PREFORME	1 351 343	1 671 887	-320 544
SIT	2 511 082	1 608 541	902 541
SOSTEM	19 617 494	20 046 559	-429 065
SLD	1 584 929	152 013	1 432 916
SOTUCOLAIT	163 691	172 261	-8 570
SFBT DIS	82 419	98 947	-16 528
STDM	1 313 621	1 307 277	6 344
SPDIT	315 176	322 112	-6 936
SMVDA RAOUDHA	1 582 084	1 475 598	106 486
ERRAFAHA	57 840	69 791	-11 951
SINDT	66 907	24 308	42 599
SOCOLAIT	232 011	226 244	5 767
STD	0	65 517	-65 517
STEM	34 856	22 014	12 842
Total	96 323 011	95 420 266	902 745

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2 021	2 020	Variations
SFBT	181 357 453	175 849 255	5 508 198
SGBIA	16 404 865	13 831 695	2 573 170
STBG	6 369 156	5 512 899	856 257
SBT	1 900 863	1 738 400	162 463
SEABG	62 271 409	62 095 272	176 137
STBN	- 2 915 287	- 1 100 061	- 1 815 226
STBO	1 631 711	1 360 676	271 035
SNB	235 400	155 307	80 093
SOTEV	120 298	332 024	- 211 726
SDB	- 10 187	183 584	- 193 771
PREFORME	3 031 564	3 783 162	- 751 598
SIT	- 128 908	42 058	- 170 966
SOSTEM	27 755 502	29 382 827	- 1 627 325
SLD	2 903 014	2 207 257	695 757
SOTUCOLAIT	- 2 304 705	- 1 960 048	- 344 657
SFBT DIS	1 214 865	243 736	971 129
STDM	- 221 018	- 1 699 613	1 478 595
SPDIT	- 765 764	- 774 283	8 519
SMVDA RAOUDHA	283 615	889 679	- 606 064
ERRAFAHA	30 504	- 30 697	61 201
SINDT	- 96 907	- 54 308	- 42 599
SOCOLAIT	- 606 899	- 855 121	248 222
STD	-	- 2 740 717	2 740 717
STEM	170 778	217 481	- 46 703
Total	298 631 322	288 610 464	10 020 858

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont diminué de 471750 DT et se détaillent commesuit :

Désignations	2021	2020	Variations
Charges d'intérêts	3 306 124	7 370 334	-4 064 210
Pertes / cession d'actifs financier	7 175	-599 930	607 105
Pertes de change	3 249 719	3 120 970	128 749
Gains de change	-1 370 022	-2 359 323	989 301
Dotation des élément financiers	2 043 211	1 236 610	806 601
Reprise des élément financiers	-95 362	-984 611	889 249
Autres charges financières	307 482	136 027	171 455
Total	7 448 327	7 920 077	-471 750

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	-4 773 152	-3 520 456	-1 252 696
SGBIA	2 495 808	3 232 407	-736 599
STBG	1 613 084	1 196 337	416 747
SBT	997 726	1 204 083	-206 357
SEABG	-1 142 469	-2 005 510	863 041
STBN	1 529 470	1 227 019	302 451
STBO	235 794	-227 587	463 381
SNB	119 949	172 092	-52 143
SOTEV	-110 940	46 608	-157 548
PREFORME	569 285	470 765	98 520
SIT	103 372	140 736	-37 364
SOSTEM	2 851 729	3 748 671	-896 942
SLD	1 654 686	108 328	1 546 358
SOTUCOLAIT	248 023	67 952	180 071
SFBT DIS	-18 063	-14 177	-3 886
STDM	-14 251	-12 848	-1 403
SPDIT	898 482	160 760	737 722
SMVDA RAOUDHA	125 921	151 354	-25 433
ERRAFAHA	-16 135	-22 581	6 446
SOCOLAIT	80 008	9 508	70 500
STD	0	1 783 531	-1 783 531
STEM	0	3 085	-3 085
Total	7 448 327	7 920 077	-471 750

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 8 379 025 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Dividendes	5 676 976	2 097 738	3 579 238
Jetons de présence	71 050	65 300	5 750
Produit / cession d'actifs financier	1 198 995	7 551	1 191 444
Plus-value de réévaluation des titres	0	5 918	-5 918
Autres produits de placements	14 556 498	10 947 987	3 608 511
Total	21 503 519	13 124 494	8 379 025

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2021	2020	Variations
SFBT	8 155 994	4 476 635	3 679 359
SGBIA	231 286	269 446	-38 160
STBG	22 694	12 625	10 069
SBT	1 871 660	976 753	894 907
SEABG	3 348 283	983 127	2 365 156
STBN	67 047	41 494	25 553
STBO	73 049	25 251	47 798
SNB	131 363	1 203	130 160
SOTEV	264 289	244 866	19 423
SDB	38 100	40 334	-2 234
PREFORME	5 624	68 755	-63 131
SIT	114 000	78 000	36 000
SOSTEM	320 135	475 500	-155 365
SLD	215 889	73 307	142 582
STDM	540 926	611 486	-70 560
SPDIT	5 990 276	4 578 226	1 412 050
SMVDA RAOUDHA	0	1 735	-1 735
ERRAFAHA	1 840	33 845	-32 005
SINDT	31 202	32 381	-1 179
SOCOLAIT	7 813	22 429	-14 616
STD	0	15 999	-15 999
STEM	72 049	61 097	10 952
Total	21 503 519	13 124 494	8 379 025

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont augmenté en 2021 de 2 480 003DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	4 415 098	1 792 333	2 622 765
Profits sur cession d'immobilisations	895 165	1 038 860	-143 695
Autres gains ordinaires	935	2	933
Total	5 311 198	2 831 195	2 480 003

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2021 de 367231 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020	Variations
Pertes sur cession d'immobilisations	-361 958	-887 846	525 888
Autres pertes ordinaires	-2 612 214	-1 719 095	-893 119
Total	-2 974 172	-2 606 941	-367 231

3.30 Impôts sur les sociétés

Désignations	2021	2020	Variations
Impôts courants	-43 880 296	-69 049 046	25 168 750
Impôts différés	-2 273 399	-4 166 241	1 892 842
Contribution sociale de solidarité	-2 835 559	-2 770 477	-65 082
Impôt sur les revenus de capitaux mobiliers	-4 933 326	-441 972	-4 491 354
Total	-53 922 580	-76 427 736	22 505 156

La baisse de l'impôt courant s'explique principalement par le passage du taux d'imposition de 25% à 15% en 2021.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation*	ACTIVITES	PAYS D'ENREGISTREMENT
S F B T	100,00%	100,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SGBIA	100,00%	94,60%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
STBG	56,26%	56,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SBT	56,93%	50,47%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE, JUS ET BG EN BOITES	TUNISIE
STBN	99,99%	97,27%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	97,23%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SNB	59,99%	57,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
SOTEV	98,87%	94,38%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,99%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
FEP	40,00%	38,25%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,34%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SLD	98,14%	84,07%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET DE LAIT ET DERIVES	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100,00%	94,99%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,87%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE	TUNISIE
STDM	100,00%	92,07%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE
SPDIT	81,58%	80,99%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SMVDARaoudha	73,75%	71,09%	IG	ELEVAGE - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
ERRAFAHA	100,00%	99,90%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SINDT	50,00%	41,83%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SOCOLAIT	100,00%	89,98%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
STEM	99,91%	99,89%	IG	SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation :

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STC, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie, SFBT SII, SKC et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

Sociétés	% de contrôle 2021	% de contrôle 2020	Variations	% d'intérêt 2021	% d'intérêt 2020	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2020	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2020
S F B T	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	138 899 475	0
SGBIA	100,00%	100,00%	0,00%	94,60%	94,60%	0,00%	6 812 181	0
STBG	56,26%	56,26%	0,00%	56,26%	56,26%	0,00%	1 428 209	0
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,47%	50,47%	0,00%	1 094 145	0
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	42 075 116	0
STBN	99,99%	99,99%	0,00%	97,27%	97,27%	0,00%	-2 698 931	0
STBO	99,99%	99,99%	0,00%	97,23%	97,23%	0,00%	999 646	0
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	57,00%	57,00%	0,00%	-130 764	0
SOTEV	98,87%	98,87%	0,00%	94,38%	94,38%	0,00%	281 287	0
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	44,99%	44,99%	0,00%	62 018	0
PREFORME	99,96%	99,96%	0,00%	95,61%	95,61%	0,00%	2 729 257	0
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,25%	38,25%	0,00%		0
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,34%	93,34%	0,00%	-70 971	0
SOSTEM	99,98%	99,98%	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	21 617 868	0
SLD	98,14%	98,14%	0,00%	84,07%	84,07%	0,00%	194 505	0
SOTUCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	94,99%	94,99%	0,00%	-1 889 810	0
SFBT DIST	99,99%	99,99%	0,00%	89,87%	89,87%	0,00%	158 132	0
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	92,07%	92,07%	0,00%	-737 956	0
SPDIT	81,58%	81,58%	0,00%	80,99%	80,99%	0,00%	2 053 305	0
SMVDA Raoudha	73,75%	73,75%	0,00%	71,09%	71,09%	0,00%	1 731 818	0
ERRAFAHA	100,00%	100,00%	0,00%	99,90%	99,90%	0,00%	-315 603	0
SINDT	50,00%	50,00%	0,00%	41,83%	41,83%	0,00%	-11 294	0
SOCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	-675 127	0
CFDB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
STD	0,00%	100,00%	-100,00%	0,00%	84,07%	-84,07%	-3 807 226	3 200 633
STEM	99,91%	99,91%	0,00%	99,89%	99,89%	0,00%	216 756	0

Effet du changement du périmètre en 2021 sur le résultat consolidé 2020 : **3 200 633**

5. NOTE SUR LE CONTROLE FISCAL

La SFBT a fait l'objet, courant 2021, d'une vérification fiscale préliminaire en matière d'impôt sur les sociétés portant sur l'exercice 2017.

Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la société le 28 décembre 2021. La taxation a porté sur un impôt complémentaire à payer de 9.335.720 DT y compris les intérêts de retard s'élevant à 3.360.859 DT. La société a formulé son opposition à cette notification dans une réponse envoyée à l'administration fiscale en date du 8 février 2022 et a rejeté les points soulevés.

Ainsi, à la date d'arrêté des états financiers, l'affaire est non encore clôturée.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord
1082, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1.128.462.280 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 261.581.957 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point décrit au niveau de la note 5 aux états financiers se rapportant à la vérification fiscale préliminaire en cours subie par la société mère.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne

ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 16 avril 2022
Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

Cabinet d'Audit & de Consultants,
 membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Mohamed Lassaad BORGI

Ali LAHMAR